



LES ENFANTS DANS LES CRISES HUMANITAIRES : CE QUE LES ENTREPRISES PEUVENT FAIRE



United Nations
Global Compact



À propos de l'UNICEF

L'UNICEF promeut les droits et le bien-être de chaque enfant dans toutes ses actions. Nous travaillons dans 190 pays et territoires avec nos partenaires pour faire de cet engagement une réalité, en fournissant un effort particulier pour atteindre les enfants les plus vulnérables et marginalisés, dans l'intérêt de tous les enfants, où qu'ils soient.

<www.unicef.org/fr>

À propos du Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies est une initiative de l'Organisation des Nations Unies (ONU) appelant les entreprises du monde entier à aligner leurs activités et stratégies sur dix principes universellement reconnus dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures en faveur des objectifs des Nations Unies et des enjeux couverts par les objectifs de développement durable. C'est une plate-forme de leadership pour l'élaboration, la mise en œuvre et la divulgation de pratiques commerciales responsables. Lancé en 2000, le Pacte mondial est la plus grande initiative de développement durable des entreprises au monde ; il compte parmi ses signataires plus de 8 800 entreprises et 4 000 organismes n'appartenant pas au monde des affaires répartis dans plus de 160 pays, et plus de 80 réseaux locaux.

<www.unglobalcompact.org>

Remerciements

Les organisations partenaires souhaitent exprimer toute leur reconnaissance aux nombreuses parties prenantes issues du monde des affaires, de la société civile et d'organisations internationales pour leur précieuse contribution à la rédaction de ce document d'orientation.

UNICEF: Andrés Franco, Sally Burnheim, Hiba Frankoul, Estelle Langlais Al-Mahdawi, Sabine Dolan, Gioia Ambrosi, Bruno Rocha, James Elrington et les nombreux collègues des équipes techniques qui travaillent aux sièges, au niveau régional et national.

Pacte mondial des Nations Unies : Ursula Wynhoven, Tiina Mylly, Elena Bombis, Leimer Tejeda, Leenat Jilani et les nombreux collègues des réseaux du Pacte mondial.

Droits d'auteur et clause de non-responsabilité

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Pacte mondial des Nations Unies détiennent tous les droits d'auteur afférents à ce document d'orientation. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite ou redistribuée sans l'autorisation écrite préalable de l'UNICEF et du Pacte mondial des Nations Unies.

Une référence à des sites internet n'appartenant ni à l'UNICEF ni au Pacte mondial des Nations Unies ne signifie pas que l'UNICEF ou le Pacte mondial des Nations Unies cautionnent l'exactitude des informations qui y sont contenues ou des opinions qui y sont exprimées.

L'inclusion de noms et/ou d'exemples d'entreprises ne saurait constituer une recommandation de ces entreprises par l'UNICEF ou le Pacte mondial des Nations Unies.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	6
CHAPITRE 1. INTRODUCTION	9
1.1 Des besoins humanitaires sans précédent	10
1.2 Objectifs de cette publication	11
1.3 Définitions	11
CHAPITRE 2. POURQUOI LES ENTREPRISES DOIVENT-ELLES AGIR ?	13
2.1 La relation entre les enfants, les entreprises et l'action humanitaire	13
<i>Les enfants sont parmi les plus vulnérables en temps de crise humanitaire</i>	13
<i>Les activités des entreprises ont une incidence sur les enfants et les jeunes</i>	14
<i>Les crises humanitaires affectent les enfants, les sociétés et les entreprises à plusieurs niveaux</i>	15
2.2 Intérêt économique	16
<i>Réduire les risques opérationnels</i>	16
<i>Soulager les souffrances</i>	16
<i>Développer les talents de demain</i>	16
<i>Bâtir un avenir plus durable</i>	16
<i>Donner du sens</i>	16
<i>Devenir une source d'innovation et de partenariats/créer de nouvelles opportunités</i>	16
CHAPITRE 3. RESPONSABILITÉS ET OPPORTUNITÉS DES ENTREPRISES EN CAS DE CRISE HUMANITAIRE ET ENVERS LES ENFANTS	19
3.1 Agir de manière responsable – une conduite des affaires fondée sur des principes	19
<i>Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies et une conduite responsable des affaires dans les zones à haut risque</i>	19
<i>Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme</i>	19
<i>Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant</i>	20
3.2 Trouver des opportunités	21
<i>Objectifs de développement durable</i>	21
<i>Programme d'action pour l'humanité</i>	21
<i>Comment les organisations de développement et les organisations humanitaires travaillent-elles ensemble ?</i>	22
<i>Nouvelles tendances : les entreprises font avancer le programme humanitaire</i>	23
CHAPITRE 4. COMMENT LES ENTREPRISES PEUVENT-ELLES APPORTER LEUR SOUTIEN ?	25
4.1 Cycle des programmes d'action humanitaire	25
<i>Réduction des risques et préparation</i>	26
<i>Intervention</i>	26
<i>Relèvement</i>	27
4.2 Types d'engagement en faveur des enfants dans les crises humanitaires	28
<i>Investissement social et philanthropie</i>	28
<i>Contributions en nature</i>	30
<i>Les principaux actifs de l'entreprise</i>	31
<i>Plaidoyer et participation aux politiques publiques</i>	32
<i>Partenariats et action collective</i>	33
CHAPITRE 5. EN PRATIQUE : MESURES CONCRÈTES QUE LES ENTREPRISES PEUVENT PRENDRE	35
5.1 Mesures concrètes à prendre : réduction des risques et préparation	36
5.2 Mesures concrètes à prendre : intervention	40
5.3 Mesures concrètes à prendre : relèvement	42
ANNEXE 1. PRINCIPES RÉGISSANT LES ENTREPRISES DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'ENFANT	43
ANNEXE 2. PRINCIPES D'INNOVATION	44
ANNEXE 3. LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES	45
ANNEXE 4. RESSOURCES	46
ABRÉVIATIONS	47



AVANT-PROPOS

Chaque jour, dans le monde entier, des millions d'enfants font face à des conflits violents, à des épidémies et à des difficultés chroniques. Près de 250 millions d'enfants vivent dans des pays touchés par des conflits violents, qui durent souvent depuis longtemps, et des millions d'enfants et de familles ont dû quitter leur foyer pour fuir les violences, les persécutions et les souffrances, risquant leur vie à la recherche d'un avenir meilleur. Pendant la seule année 2016, 43 millions d'enfants vivant dans 63 pays ont eu besoin d'aide et de protection contre la malnutrition, la maladie, la violence, la maltraitance et l'exploitation. Ces enfants représentent la génération future, ils sont la clé qui nous permettra de construire des sociétés stables et pacifiques, mais ils sont trop souvent les plus vulnérables et leurs droits sont violés.

Si les problèmes affectant les enfants piégés dans les crises humanitaires sont d'une ampleur considérable, les opportunités de rassembler la communauté internationale le sont tout autant. Les objectifs de développement durable nous donnent une nouvelle lueur d'espoir, car ils placent les enfants au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme 2030 offre aux entreprises des possibilités sans précédent qui ne se limitent pas au fait de ne pas nuire, en alignant leurs stratégies sur les objectifs mondiaux afin de répondre aux besoins de tous les membres de la société, en particulier les plus vulnérables.

Dans ce contexte international en évolution, le monde des affaires change lui aussi de visage : la notion de partage des bénéfices est en train d'être redéfinie et la vocation sociale des entreprises est de plus en plus profondément ancrée, non seulement par le biais de leurs actions philanthropiques, mais aussi de leur cœur de métier. En adoptant une démarche de création de valeur partagée, le secteur privé peut jouer un rôle de catalyseur et créer un cycle positif de prospérité qui prend en compte les besoins de certaines des futures parties prenantes les plus importantes.

L'UNICEF et le Pacte mondial des Nations Unies sont convaincus de la puissance des relations de collaboration. Ce document d'orientation est articulé autour de trois recommandations pour l'implication du secteur privé dans l'action humanitaire : agir de manière responsable, trouver des opportunités et prendre des mesures. Il existe une multitude d'opportunités dans lesquelles les entreprises peuvent investir pour renforcer la résilience, la sécurité et le bien-être des enfants, que ce soit en faisant de la philanthropie, en tirant parti de leurs principaux actifs ou en s'engageant aux côtés de l'UNICEF pour être le porte-parole des enfants.

Investir dans les enfants est bon pour les affaires : cela pose les fondements d'un avenir sûr et durable, où le développement social et le développement économique progressent de concert. C'est maintenant qu'il faut agir. En défendant les droits de l'enfant, nous pouvons, ensemble, construire un monde plus sûr, pour chaque enfant.



Justin Forsyth

Directeur général adjoint de l'UNICEF



Lise Kingo

Directrice exécutive du Pacte mondial des Nations Unies

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

À travers le monde, un enfant sur 200 est un réfugié¹, déplacé de force au sein de son propre pays ou à l'étranger par la violence et les conflits². Ce nombre a doublé de 2005 à 2015³. Pendant une crise humanitaire, qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit, les membres les plus vulnérables de la société — c'est-à-dire les enfants — sont parmi les plus gravement touchés. En effet, une crise n'aggrave pas seulement les problèmes qui existaient déjà, elle fait aussi surgir de nouvelles menaces quand les systèmes de protection de l'enfance échouent souvent dans leur mission. Alors que le monde fait face à des besoins humanitaires sans précédent, le secteur privé a l'opportunité de jouer un rôle essentiel dans la fourniture d'une aide aux adultes aussi bien qu'aux enfants, en complétant ainsi les efforts menés pour atteindre les objectifs de développement durable.

Protéger les enfants et investir dans leur bien-être avant, pendant et après une crise humanitaire ne pose pas seulement les fondements du développement social, mais génère aussi des avantages commerciaux. Les intérêts des enfants et des entreprises sont inextricablement liés, car les sociétés et l'environnement des entreprises ne pourront être résilients et durables que si les droits fondamentaux des générations futures sont protégés et promus.

Le rapport « Les enfants dans les crises humanitaires : ce que les entreprises peuvent faire » s'appuie sur des cadres existants, comme les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, l'initiative « Business for Peace » ainsi que les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant. Il présente les possibilités de faire progresser les objectifs de développement durable et le Programme d'action pour l'humanité, et explique le rôle que les entreprises peuvent jouer en œuvrant au bien-être des enfants dans les crises humanitaires. Il souligne l'urgence et la nécessité d'atteindre les enfants confrontés à des crises humanitaires et met en exergue les retombées positives et négatives de l'activité des entreprises sur les enfants. Enfin, il a pour objectif d'inciter les entreprises à agir et de stimuler l'apprentissage en citant des exemples de mesures concrètes qu'elles peuvent prendre pour soutenir et faire progresser les droits et le bien-être des enfants.

Après une brève introduction sur les problématiques qui entourent les enfants dans les crises humanitaires et une présentation de l'intérêt économique de l'implication des entreprises, ce document d'orientation expose une approche holistique, qui comporte des mesures visant à respecter et à soutenir les droits et le bien-être des enfants dans le cadre des activités de l'entreprise et au sein de la communauté durant les trois phases du cycle des programmes d'action humanitaire (avant, pendant et après une crise humanitaire). Il contient de nombreux exemples illustrant les différentes manières dont les entreprises peuvent s'engager en faveur des enfants dans le cadre des crises humanitaires.

1 Réfugié : toute personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou de son pays de résidence habituelle et ne peut y retourner, car elle craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Ce nombre tient uniquement compte des personnes dont le statut de réfugié a été reconnu ou qui se trouvent dans une situation assimilable à celle d'un réfugié.

2 « Uprooted, The growing crisis for refugee and migrant children », UNICEF, septembre 2016, <http://www.unicef.org/publications/files/Uprooted_growing_crisis_for_refugee_and_migrant_children.pdf>.

3 Nombre d'enfants réfugiés relevant du mandat du HCR. Source : « Uprooted, The growing crisis for refugee and migrant children », UNICEF, septembre 2016, <http://www.unicef.org/publications/files/Uprooted_growing_crisis_for_refugee_and_migrant_children.pdf>.





UNICEF/UNI18574/PANDAY



UNICEF/UNI18574/PANDAY



UNICEF/UNI18574/PANDAY



UNICEF/UNI18574/PANDAY



UNICEF/UNI18574/PANDAY



UNICEF/UNI18574/PANDAY



UNICEF/UNI18574/PANDAY

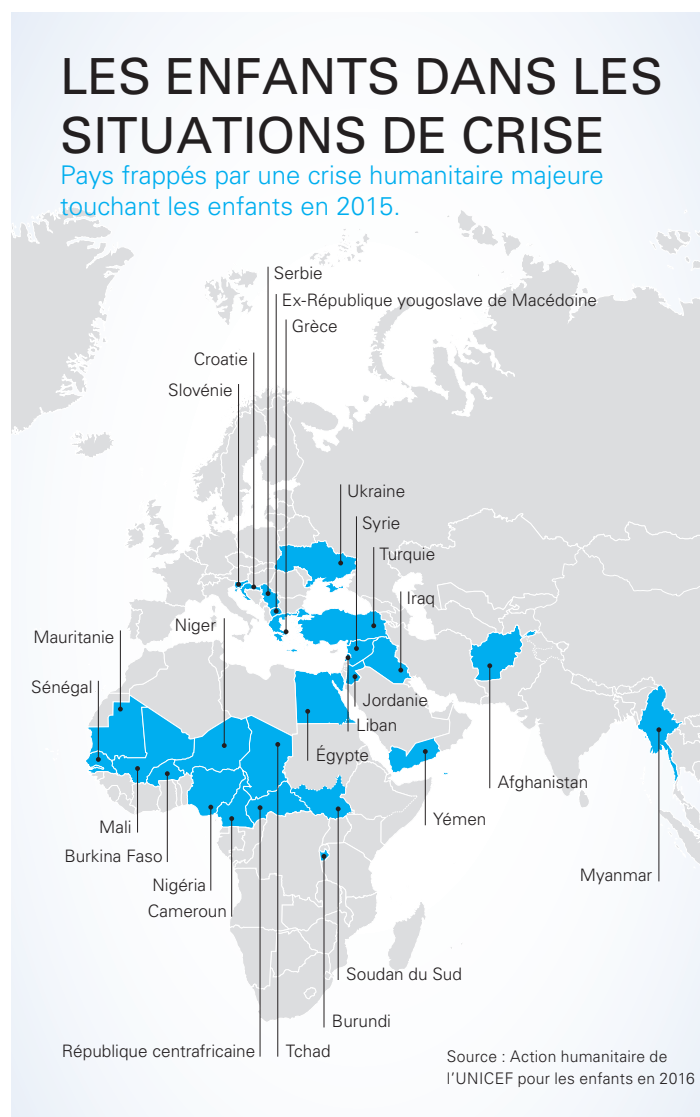


UNICEF/UNI18574/PANDAY

1.1 Des besoins humanitaires sans précédent

- **Les enfants** comptent pour pratiquement **la moitié** des personnes déplacées dans le monde et représentent aujourd'hui **plus de la moitié** de tous les réfugiés⁷.
- Pendant la seule année 2016, **43 millions d'enfants** — vivant dans 63 pays⁸ — ont eu besoin d'aide lors de crises humanitaires pour les protéger contre la malnutrition, la maladie et l'interruption de leur scolarité et pour contribuer à les protéger contre la violence, la maltraitance et l'exploitation.
- À travers le monde, près d'un **quart** des enfants d'âge scolaire — soit **462 millions** — vivent dans des pays touchés par une crise⁹ et plus d'un **demi-milliard** d'enfants habitent dans des régions où le risque d'inondation est élevé¹⁰, sans compter que le changement climatique menace d'aggraver ces dangers.
- Les enfants vivant dans un pays frappé par une urgence humanitaire comptent pour **près de la moitié du total des décès des moins de 5 ans**. Ils représentent **43 % des enfants non scolarisés** dans le primaire et le premier cycle du secondaire¹¹. De plus, 159 millions d'enfants à travers le monde souffrent d'un retard de croissance et ceux qui habitent dans des pays en situation d'urgence humanitaire sont encore plus défavorisés¹².
- Quand on devient réfugié, on le reste pendant 17 ans en moyenne¹³, ce qui signifie que **toute la scolarité d'un enfant peut être affectée**, interrompue ou perdue en raison d'une crise. En réalité, les crises humanitaires privent des **dizaines de millions** d'enfants de la chance d'aller à l'école, menaçant le **capital humain actuel et futur**.
- Les catastrophes et les conflits peuvent mettre des **générations entières au chômage**¹⁴. Sans éducation, les enfants et les jeunes font face à un risque accru de violence et d'exploitation de la part d'extrémistes, de trafiquants et de criminels¹⁵.
- Les enfants qui sont privés d'éducation, de soins médicaux, de nourriture et de protection aujourd'hui sont aussi **privés de la possibilité de contribuer pleinement** à la construction d'une société prospère, paisible et stable dans la durée.

Figure 1. Crises majeures touchant les enfants et leurs familles



Au-delà des grands titres, des millions d'enfants supplémentaires sont frappés par des catastrophes et des conflits oubliés ou peu couverts par les médias. L'ampleur et l'urgence des crises humanitaires actuelles nécessitent le soutien de tous les acteurs de la société, y compris les entreprises. Bien que la responsabilité de la planification et de l'aide humanitaires incombe avant tout aux gouvernements, les entreprises peuvent jouer un rôle complémentaire important. En effet, comme le tout premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, organisé en mai 2016, l'a souligné, « *les défis d'aujourd'hui ne peuvent être relevés de manière adéquate qu'au moyen de la collaboration des gouvernements nationaux, de la société civile, des personnes touchées par les crises, du secteur privé, des organisations nationales et internationales et d'autres parties*¹⁶ ».

7 « Children in Crisis: What Children Need from the World Humanitarian Summit », UNICEF, avril 2016, <http://www.childreninachangingclimate.org/uploads/6/3/1/1/63116409/whs_children_in_crisis.pdf>.

8 « Action humanitaire pour les enfants », UNICEF, janvier 2016, <http://www.unicef.org/french/publications/index_89673.html>.

9 <http://www.unicef.org/media/media_91131.html>.

10 <http://www.unicef.org/pakistan/media_9845.htm>.

11 Anthony Lake, directeur général de l'UNICEF, déclaration au conseil d'administration, New York, septembre 2015, <<http://www.unicef.org/about/execboard/files/09082015-fad-sep-board-statement-unicef-ed.pdf>>.

12 « Levels and trends in child malnutrition, UNICEF — WHO — World Bank Group joint child malnutrition estimates Key findings of the 2015 edition », UNICEF, OMS, Groupe de la Banque mondiale, septembre 2015, <http://www.data.unicef.org/corecode/uploads/document6/uploaded_pdfs/corecode/JME-2015-edition-Sept-2015_203.pdf>.

13 USA for UNHCR, <<http://www.unrefugees.org/what-we-do/>>.

14 « Les droits de l'enfant dans les évaluations d'impact », UNICEF et The Danish Institute for Human Rights, décembre 2013, <http://www.unicef.org/csr/css/Children_s_Rights_in_Impact_Assessments_Web_161213.pdf>.

15 « Education Cannot Wait, A fund for education in emergencies: Case for investment », 2016, <<http://www.educationcannotwait.org/wp-content/uploads/2016/05/ECW-Investment-Case.pdf>>.

16 « Chair's Summary, by the United Nations Secretary-General. Standing up for Humanity: Committing to Action », mai 2016, <<http://acuns.org/wp-content/uploads/2016/06/Chairs-Summary.pdf>>.

1.2 Objectifs de cette publication

La présente publication a pour objectif d'aider les entreprises qui souhaitent appuyer l'action humanitaire pour la première fois, ainsi que celles qui sont déjà impliquées et qui cherchent à renforcer leur soutien ou leur alignement sur les bonnes pratiques. Comme il s'agit d'une introduction à ce domaine, elle vise à fournir un point de référence commun, mais ne donne pas d'instructions détaillées aux entreprises.

Ce document entend :

- souligner l'urgence et la nécessité d'atteindre les enfants dans des contextes de crises humanitaires ;
- présenter l'impact positif ou négatif de l'activité des entreprises sur les enfants en situation de crise humanitaire ;
- mettre en exergue le lien entre les enfants, les entreprises et l'action humanitaire ;
- donner des exemples de mesures que les entreprises peuvent prendre afin de réduire les dangers qui touchent les enfants, de se préparer et de réagir aux crises humanitaires, et de contribuer au relèvement ;
- inciter les entreprises à agir et stimuler l'apprentissage en citant des exemples d'actions prises pour soutenir et faire progresser les droits et le bien-être des enfants lors des crises humanitaires.

Méthodologie

Ce document d'orientation a été préparé par l'UNICEF et le Pacte mondial des Nations Unies. Il s'appuie sur des recherches commandées par l'UNICEF fin 2015, qui ont impliqué des recherches documentaires et des analyses approfondies, plus de 100 entretiens avec des parties prenantes, les conseils techniques de spécialistes et deux enquêtes. Qui plus est, le projet de document a été soumis à un processus de consultation publique, au cours duquel différentes parties prenantes ont donné leur avis et présenté des exemples de cas. Enfin, deux webinaires ont été organisés pour apporter des informations supplémentaires et permettre le partage des connaissances.

1.3 Définitions

Qu'est-ce qu'un enfant ?

Pour la Convention relative aux droits de l'enfant et les autres traités internationaux, le terme d'« enfant » désigne toute personne âgée de moins de 18 ans. Les enfants forment un groupe de population divers, qui inclut les nourrissons, les adolescents et les jeunes adultes, et qui reflète la pluralité de la société en termes de langue, de culture, de religion et de statut économique.

Qu'est-ce qu'une crise humanitaire ?

Une crise est un événement ou une série d'événements qui constituent une grave menace pour la santé, la sûreté, la sécurité ou le bien-être d'une communauté ou d'un grand groupe de personnes, en général sur une zone étendue, où les populations touchées ne peuvent surmonter les conséquences négatives par elles-mêmes.

Les conflits armés, les épidémies, les famines, les catastrophes naturelles, les urgences environnementales et tout autre événement dommageable majeur peuvent impliquer ou entraîner une crise humanitaire¹⁷. Une crise peut éclater soudainement, sans signes annonciateurs (séismes) ou avec un préavis très court (cyclones et ouragans), ou bien peut évoluer progressivement (sécheresses). Quel que soit le type de crise humanitaire, les survivants ont besoin de recevoir une aide de toute urgence pour pouvoir survivre, par exemple un abri, de la nourriture, de l'eau ou des soins médicaux. Dans certains cas, il est difficile de déterminer exactement à quel moment une crise commence ou se termine, ou bien de repérer la phase de relèvement. Certaines des plus grandes crises mondiales sont chroniques ou prolongées, entrant et sortant des phases de crise au fur et à mesure que les conditions empirent ou s'améliorent avec le temps.

¹⁷ « Risk reduction and emergency preparedness, WHO six-year strategy for the health sector and community capacity development », OMS, 2007, <http://www.who.int/hac/techguidance/preparedness/emergency_preparedness_eng.pdf>.



CHAPITRE 2. POURQUOI LES ENTREPRISES DOIVENT-ELLES AGIR ?

2.1 La relation entre les enfants, les entreprises et l'action humanitaire

Les enfants sont parmi les plus vulnérables en temps de crise humanitaire

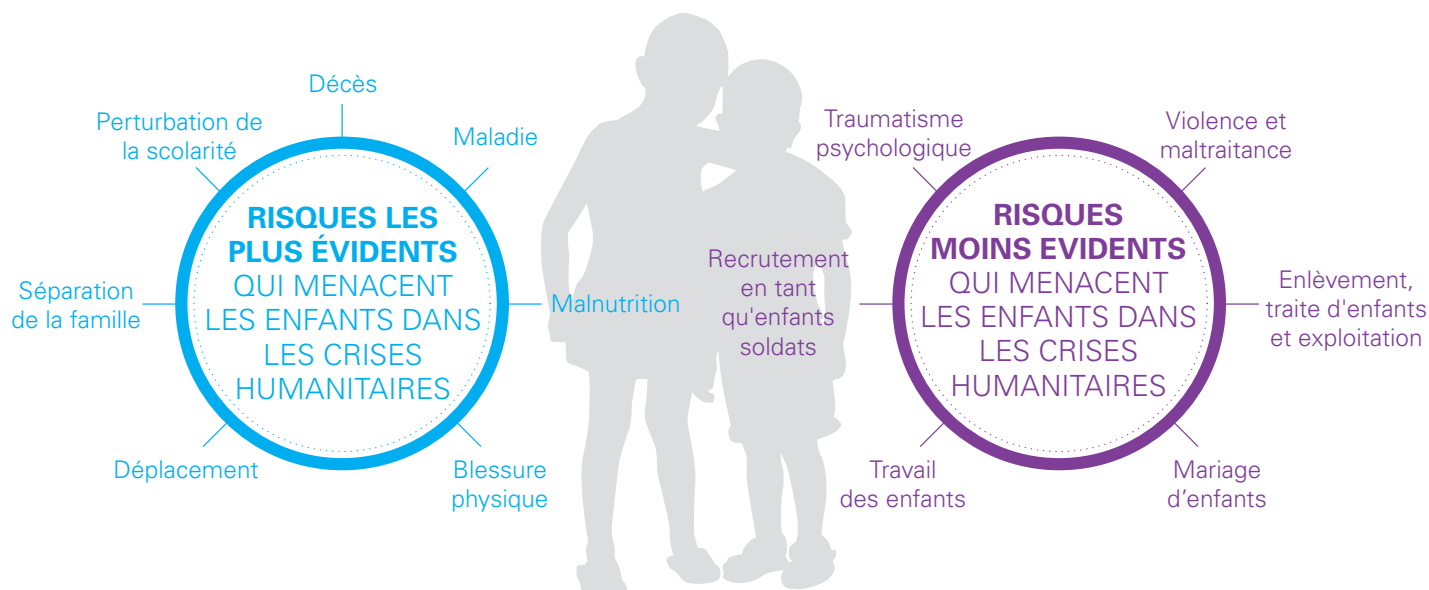
En temps de crise, les enfants ne sont souvent pas pris en compte ; leur bien-être n'est pas considéré comme une priorité, et leurs droits sont menacés et souvent violés. Les enfants font face à plusieurs menaces à la fois : les problèmes qui existaient déjà sont exacerbés, de nouvelles menaces surgissent et les systèmes censés les protéger échouent souvent dans leur mission. Ces menaces vont bien au-delà de la nécessité immédiate d'avoir de l'eau et des aliments salubres, un abri et des soins médicaux.

De plus, les enfants sont exposés à de nouveaux dangers : ils risquent notamment d'être séparés de leur famille et exploités par des forces ou des groupes armés, et ils sont plus gravement menacés par la violence sexiste, la présence de mines terrestres ou d'engins non explosés et la détresse psychosociale.

Le droit à l'éducation est particulièrement menacé pendant les crises humanitaires

Les crises perturbent l'éducation, retardent l'entrée à l'école, et contribuent à l'augmentation du décrochage scolaire et à la baisse des taux d'achèvement de la scolarité. L'école peut fournir la stabilité, la structure et la routine dont les enfants ont besoin pour surmonter les pertes qu'ils ont subies, la peur, le stress et la violence. La scolarisation peut aussi mettre les enfants à l'abri et les protéger contre les risques, notamment la violence sexiste, le recrutement dans des groupes armés, le travail des enfants et le mariage précoce. Il est aussi essentiel que l'éducation de la petite enfance se poursuive en situation de crise.

Figure 2. Éventail des menaces qui peuvent peser sur les enfants dans un contexte de crise humanitaire



Les effets des crises sur les personnes les plus vulnérables et/ou exclues, comme les enfants handicapés, les orphelins, les enfants autochtones ou issus de minorités ethniques, ceux qui vivent dans des communautés extrêmement pauvres, les enfants déplacés, les filles, les nourrissons et les jeunes enfants, ainsi que les femmes enceintes et allaitantes, sont encore plus importants.

Par exemple :

- Les enfants qui vivent dans la pauvreté et la précarité peuvent succomber à des problèmes de santé courants comme la malnutrition, la pneumonie, la diarrhée et la rougeole, et ce, en conséquence directe d'un accès limité à des quantités suffisantes d'eau et d'aliments salubres et de la perturbation des services de santé et de nutrition pendant les crises.
- Les filles peuvent subir des violences sexuelles utilisées comme arme de guerre, ainsi que des mariages précoces ou forcés. Lors de la crise en Syrie, le nombre des mariages d'enfants a augmenté, car les familles y voient un moyen d'assurer la sécurité économique de leurs filles.
- Les garçons risquent d'être recrutés, de force ou pour des raisons économiques, sociales ou sécuritaires, comme enfants soldats pour servir de cuisiniers, de porteurs ou de messagers, ou bien d'être happés par la violence des gangs.

Il est par conséquent extrêmement important de prêter une attention particulière au respect et à la protection des droits de l'enfant.

Les activités des entreprises ont une incidence sur les enfants et les jeunes

Les enfants entrent en contact avec les entreprises tous les jours, directement et indirectement. Ils sont employés dans leurs usines ou dans leurs champs et font partie de la famille de leurs salariés et de la communauté dans lesquelles elles sont implantées¹⁸.

Les entreprises peuvent être un formidable levier d'amélioration de la vie des enfants par la manière dont elles opèrent leurs activités, développent et commercialisent leurs produits, fournissent des services et influencent le développement économique et social, particulièrement dans le contexte de crises humanitaires. À l'inverse, les actions ou l'inaction des entreprises peuvent avoir une incidence négative sur les enfants et menacer leurs intérêts. En tenant compte des impacts qu'elles pourraient avoir, les entreprises peuvent faire en sorte que leurs actions et activités, avant toute chose ne causent pas de nuisance, et contribuer à atténuer et à réduire les risques en matière de droits de l'homme.

Le tableau ci-contre montre comment, dans les situations humanitaires, les actions et les activités des entreprises peuvent contribuer, directement et indirectement, aux menaces qui pèsent sur les enfants et leurs familles ou aggraver ces menaces ; il indique aussi les mesures que les entreprises peuvent prendre pour atténuer ces dangers.



¹⁸ « Children are Everyone Business, Workbook 2.0, A guide for integrating children's rights into policies, impact assessments and sustainability reporting », UNICEF, décembre 2013, <http://www.unicef.org/csr/css/Workbook_2.0_231213_Web.pdf>.

Tableau 1. Exemples de risques pesant sur les enfants dans les situations humanitaires et de mesures que les entreprises peuvent prendre pour les atténuer

Travail des enfants	Séparation
Travail des enfants : Les crises humanitaires exacerbent le risque de travail des enfants¹⁹ parce que les services scolaires peuvent être perturbés, que les familles ont besoin de revenus supplémentaires, que les enfants sont parfois séparés de ceux qui s'occupent d'eux et qu'il se peut qu'ils aient besoin de gagner de l'argent ou qu'ils subissent des pressions en ce sens. Il y a un risque accru de voir les enfants abandonner leur scolarité pour travailler directement dans la chaîne de valeur d'une entreprise ou bien dans l'économie informelle, au sein des communautés où les entreprises sont implantées. Cependant, pour les jeunes qui ont atteint l'âge minimum d'admission au travail, trouver un emploi sûr et approprié peut devenir un important moyen de contribuer au revenu familial et leur permettre d'être des membres productifs de la communauté. > Créer des opportunités d'emploi peut réduire les risques de recours aux pires formes de travail des enfants²⁰ et générer des revenus pour la famille. Travail dangereux des enfants : Lors d'une crise humanitaire, les enfants et les jeunes prennent parfois des emplois dangereux pour des raisons économiques. > Les entreprises peuvent faire preuve de vigilance et veiller à ne pas employer d'enfants (qui ont atteint l'âge minimum, mais ont moins de 18 ans) pour effectuer un travail dangereux par nature, et s'efforcer de créer des opportunités d'emploi appropriées.	Séparation de la famille : Une séparation peut se produire dans les situations de crise grave, mais aussi lorsque les membres de la famille ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins et sont par conséquent obligés de partir à la recherche d'un emploi. Les enfants sont parfois laissés seuls, livrés à eux-mêmes, ou bien ce sont eux qui partent travailler ailleurs. > Les entreprises peuvent apporter leur aide en reprenant leurs activités, en créant des opportunités d'emploi, en versant les salaires en temps voulu ou en accordant des avances si possible, et en laissant à leurs salariés le temps de s'occuper de leur famille. Il faut veiller à éviter de laisser les enfants des salariés entrer sur le lieu de travail, à moins que des espaces sûrs et des mesures de protection appropriés ne soient prévus, afin d'éviter les accidents et le risque de travail des enfants. Lorsque les enfants des salariés sont séparés de leur famille, l'entreprise peut accorder des congés de bienveillance aux employés concernés pour leur permettre de partir à leur recherche. Enlèvement, traite d'enfants et exploitation : Des bandes de trafiquants profitent du chaos général provoqué par les crises pour commettre des enlèvements et se livrer à la traite d'enfants et de jeunes. Les entreprises comme les hôtels, les compagnies aériennes et les sociétés de transport et de logistique peuvent devenir un intermédiaire pour l'exploitation et la traite. > Les entreprises peuvent travailler en étroite collaboration avec les autorités et d'autres acteurs pour sensibiliser leur personnel à ce problème et déterminer les mesures concrètes qu'elles peuvent prendre afin d'appuyer les actions de détection et de protection.

Les crises humanitaires affectent les enfants, les sociétés et les entreprises à plusieurs niveaux

L'impact économique des catastrophes est bien attesté. Pendant la seule année 2015, les catastrophes naturelles ont entraîné des pertes économiques s'élevant à 123 milliards de dollars É-U dans le monde entier.

Une crise telle qu'une catastrophe naturelle ou un conflit peut, à court terme, perturber les activités et les chaînes d'approvisionnement des entreprises, déstabiliser les marchés et supprimer la plupart des domaines

de l'activité économique formelle. De plus, une crise peut faire baisser la productivité de la main-d'œuvre et causer des pertes de revenus. À long terme, les entreprises doivent faire face à des conséquences durables en termes de développement des compétences et de capacité de la main-d'œuvre, du fait que les enfants ont connu de longues périodes de déscolarisation et n'ont pas eu accès à une nourriture, une protection et des soins médicaux adéquats.

¹⁹ Il ne faut pas considérer toutes les tâches accomplies par les enfants comme une forme de travail des enfants qui doit être prévenue. Le terme « travail des enfants » est souvent défini comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental. Toutefois, dans le contexte des activités et des chaînes d'approvisionnement des entreprises, il importe de ne pas employer d'enfants qui n'ont pas atteint l'âge minimum d'admission au travail, tel que défini dans la législation nationale et les normes internationales.

²⁰ <<http://www.ilo.org/ipec/Campaignadvocacy/Youthinaction/C182-Youth-orientated/worstforms/lang--en/index.htm>>.

2.2 Intérêt économique

Protéger les enfants et investir dans leur bien-être avant, pendant et après une crise humanitaire pose les fondements du développement social et peut aussi générer des opportunités d'affaires. En inscrivant le respect et le soutien des droits de l'enfant dans leurs principales stratégies et activités commerciales, les entreprises peuvent renforcer leurs initiatives de développement durable actuelles tout en s'assurant des bénéfices. En effet, de tels efforts peuvent consolider leur réputation, améliorer leur gestion des risques et leur obtenir un « permis social d'exploitation ». Un engagement en faveur des enfants peut également leur permettre de recruter et de conserver une main-d'œuvre motivée. Les entreprises peuvent prendre tout un éventail de mesures concrètes, comme aider les salariés à remplir leur rôle de parents et gardiens, promouvoir l'emploi des jeunes pour les enfants en âge de travailler et favoriser l'éclosion des talents, pour ne citer que quelques exemples. Une réflexion sur la manière dont les produits et les services peuvent mieux répondre aux besoins des enfants peut aussi être une source d'innovation et créer de nouveaux marchés. Enfin, œuvrer en faveur des enfants permet de forger des communautés fortes, dotées d'un niveau d'éducation élevé, qui sont essentielles à l'instauration d'un environnement économique stable, inclusif et durable²¹. La mise en œuvre de politiques et de pratiques relatives aux droits de l'enfant dans les situations humanitaires contribuera à :

Réduire les risques opérationnels

Le risque que l'entreprise ait une incidence négative sur les droits de l'enfant est plus élevé dans des environnements difficiles comme ceux qui sont causés ou aggravés par une crise humanitaire. Prêter une attention accrue aux droits de l'enfant dans de telles circonstances aidera l'entreprise à respecter les droits de l'homme, y compris les droits de l'enfant. Cela lui permettra également de réduire les risques et les coûts, notamment en préservant son permis social d'exploitation, en protégeant sa réputation, en réduisant le risque de voir ses produits boycottés par les consommateurs, en limitant son exposition au risque d'attaques en justice et de mesures gouvernementales défavorables, en réduisant le risque que ses investisseurs et ses partenaires commerciaux prennent des décisions défavorables et en évitant la perte de productivité et la baisse du moral des salariés²².

Soulager les souffrances

Une étude sur le rôle des entreprises dans la préparation et la réponse aux crises humanitaires (« Humanitarian crises, emergency preparedness and response: the role of business and the private sector²³ ») a constaté que l'implication des entreprises dans les crises humanitaires est avant tout motivée par leur souci pour le bien-être des personnes affectées

et par le souhait d'utiliser des ressources pour contribuer à soulager les souffrances. En apportant leur soutien aux enfants durant les crises, les entreprises allègent le fardeau qui pèse sur les plus vulnérables.

Développer les talents de demain

En s'occupant des enfants touchés par les crises humanitaires, les entreprises contribuent à empêcher la perte de toute une génération de capital humain et ainsi, à prévenir l'apparition d'écarts de compétence à l'avenir. L'aide qu'elles apportent aux enfants aujourd'hui développe la prochaine génération de talents et leur permet d'inscrire la prospérité, la paix et la stabilité dans la société de manière durable, ce qui créera de plus un meilleur environnement économique pour les entreprises de demain.

Bâtir un avenir plus durable

Les objectifs de développement durable adoptés en 2015²⁴ ont façonné une nouvelle ère pour tous, y compris les entreprises, en fixant des objectifs ambitieux pour la planète et en élaborant une feuille de route pour le développement durable. L'un des éléments fondamentaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'engagement à ne laisser personne de côté est d'atteindre tous les enfants — y compris les plus vulnérables. Nous ne pourrions pas réaliser les objectifs de développement durable sans atteindre les millions d'enfants touchés par une crise humanitaire. Contribuer à prévenir les effets des crises humanitaires sur les enfants, à s'y préparer, à y répondre et à y remédier est un investissement important pour construire un avenir durable.

Donner du sens

Selon une étude réalisée en 2016 par le Pacte mondial des Nations Unies et Accenture auprès de chefs d'entreprise, 80 % des entreprises affirment que faire preuve d'un engagement axé autour d'un objectif précis est un facteur de différenciation essentiel dans leur secteur²⁵. Investir en faveur des enfants dans les crises humanitaires permet aux entreprises de se bâtir une réputation d'organisation responsable et bienveillante, et améliore le moral des salariés, la rétention du personnel ainsi que la satisfaction professionnelle. Du point de vue de la marque, les consommateurs ont indiqué être plus enclins à acheter — et à récompenser — les marques qui ont une conscience sociale.

Devenir une source d'innovation et de partenariats/créer de nouvelles opportunités

Étant donné leur ampleur et leur complexité, les crises humanitaires appellent à des solutions systémiques ainsi qu'à des partenariats et des efforts de collaboration sur le long terme. L'investissement dans les enfants touchés par une crise humanitaire peut ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux et conduire à de nouvelles bases de clients ; il peut aussi être une source d'innovation pour créer de nouveaux produits et services, aidant les entreprises à trouver des possibilités de création de valeur partagée.

21 Voir les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant.

22 ** Extrait de la page internet du Pacte mondial des Nations Unies sur le Principe 1 : <<https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles/principle-1>>.

23 *Humanitarian crises, emergency preparedness and response: The roles of business and the private sector*, par Steven A. Zyck et Randolph Kent, entrepris par le Humanitarian Policy Group de l'institut Overseas Development Institute, le programme Humanitarian Futures Programme de King's College London, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies et Vantage Partners, avec le soutien financier du Département pour le développement international du gouvernement britannique, juillet 2014.

24 « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », A/RES/70/1, disponible à : <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F>.

25 <<https://www.accenture.com/insight-un-global-compact-ceo-study>>.





CHAPITRE 3. RESPONSABILITÉS ET OPPORTUNITÉS DES ENTREPRISES EN CAS DE CRISE HUMANITAIRE ET ENVERS LES ENFANTS

Les entreprises doivent comprendre comment **agir de manière responsable** et **trouver des opportunités** lorsqu'elles font face à une crise humanitaire et qu'elles sont en contact avec des enfants. Elles doivent **agir de manière responsable** en comprenant et en respectant les normes minimales internationalement reconnues, comme le respect des droits de l'homme universels. Les entreprises sont en outre encouragées à ne pas se contenter de ne pas nuire, mais à aller au-delà pour **trouver des opportunités** en alignant leurs activités sur les objectifs de développement durable et sur le Programme d'action pour l'humanité.

3.1 Agir de manière responsable – une conduite des affaires fondée sur des principes

Les gouvernements, les Nations Unies, la société civile et les organisations intergouvernementales se tournent de plus en plus vers le secteur privé pour compléter les efforts qu'ils fournissent en vue de répondre aux crises humanitaires. Pourtant, de bonnes pratiques ou l'innovation dans un domaine — l'intervention humanitaire, par exemple — ne peuvent compenser les pratiques commerciales préjudiciables ou contraires à l'éthique qui sont appliquées ailleurs. La première responsabilité de l'entreprise est de « ne pas nuire », en veillant à aligner ses pratiques commerciales sur les normes internationales en matière de droits de l'homme. Quelques exemples de documents d'orientation destinés aux entreprises sont donnés ci-dessous.

Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies et une conduite responsable des affaires dans les zones à haut risque

Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies²⁶ sont inspirés des conventions et déclarations internationales et présentent dans les

grandes lignes ce que les Nations Unies attendent des entreprises dans le domaine des droits de l'homme, du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption. L'initiative **Business for Peace**²⁷ du Pacte mondial des Nations Unies aide les entreprises à appliquer ces dix principes dans les zones à haut risque ou touchées par un conflit, en les encourageant notamment à contribuer délibérément à la paix en s'attaquant aux causes profondes du conflit ou de l'instabilité et, ainsi, à certaines sources des crises humanitaires.

Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Les Principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies (ONU) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont la norme mondiale qui fait autorité en matière d'affaires et de droits de l'homme. Les 31 principes établissent ce qui est attendu des États et des entreprises en matière de prévention et de lutte contre les incidences négatives des entreprises sur les droits de l'homme. Les Principes directeurs s'appliquent à tous les États et à toutes les entreprises à travers le monde²⁸. Entre autres choses, ils apportent davantage de précisions conceptuelles et opérationnelles sur les deux principes relatifs aux droits de l'homme qui sont défendus par le Pacte mondial. Ils renforcent le Pacte mondial et proposent aux participants un cadre de référence sur les politiques et les processus qu'ils doivent mettre en œuvre pour s'acquitter de leur obligation de respecter les droits de l'homme²⁹.

LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES



DROITS DE
L'HOMME



DROIT
DU TRAVAIL



ENVIRONNEMENT



LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION

26 <www.unglobalcompact.org>.

27 <www.unglobalcompact.org/take-action/action/peace>.

28 Voir : <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf>.

29 Voir : <https://www.unglobalcompact.org/docs/issues_doc/human_rights/Resources/GPs_GC%20note.pdf>.

Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant

Les **Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant** envisagent le rôle des entreprises dans le développement durable sous l'angle des droits de l'enfant, fournissant des conseils aux entreprises sur l'éventail des mesures qu'elles peuvent prendre sur le lieu de travail, sur les marchés et dans les communautés en vue de respecter³⁰ et de soutenir³¹ les droits de l'enfant. Les Principes appellent l'ensemble de la communauté des affaires à travers le monde à ne pas nuire, à évaluer son impact sur les droits de l'enfant³² et à prendre des mesures en vue de faire une différence pour les enfants. Bien que les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant s'appliquent également en situation de crise humanitaire, le Principe 9 appelle expressément les entreprises à respecter et à soutenir les enfants touchés par une situation d'urgence (voir le tableau ci-dessous).

Une conduite des affaires fondée sur des principes est essentielle mais aussi difficile à entreprendre dans un environnement complexe pour les personnes touchées, ou qui risquent d'être touchées, par une crise humanitaire. Il est généralement reconnu que le moyen le plus efficace de lutter contre les crises humanitaires et de les atténuer est de prévenir les conflits et de réduire le risque de catastrophe naturelle ou, à tout le moins, de s'y préparer. Alors qu'un nombre croissant d'entreprises relèvent le défi de la promotion des droits de l'homme, de la protection de l'environnement, des normes du travail et de la lutte contre la corruption dans ces régions difficiles, elles peuvent non seulement prévenir les dommages, mais aussi apporter une contribution positive à la paix et au développement durables.

LE PRINCIPÉ 9 SUR LE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT EN CAS DE SITUATION D'URGENCE

Respect :

- > Éviter de provoquer ou de contribuer à la violation des droits de l'enfant en cas de crise.
- > Reconnaître que le risque en termes de droits de l'homme est plus grand en cas de conflit armé ou d'autres crises, comme les catastrophes naturelles, et appliquer la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme en conséquence.
- > Tenir compte du fait que les situations d'urgence peuvent augmenter de manière significative le risque de répercussions négatives sur les droits de l'enfant, et que certains groupes d'enfants peuvent être plus vulnérables, notamment les enfants souffrant de handicap, les enfants déplacés, les migrants, les enfants séparés ou non accompagnés et les enfants autochtones, et que les filles et les garçons pourront être concernés de manières différentes.

Soutien :

- > Veiller à ce que les droits des enfants touchés par une situation d'urgence soient satisfaits, par exemple l'accès à l'éducation et la protection (à l'école et au sein de leur communauté).
- > Protéger les enfants dont les droits sont compromis par les situations d'urgence en sensibilisant les travailleurs et les membres de la communauté aux risques accrus de violence, de mauvais traitements et d'exploitation des enfants dans ces contextes.
- > Lorsque cela est nécessaire et demandé, et conformément aux bonnes pratiques, aider les autorités et les agences humanitaires à répondre aux besoins vitaux des enfants dans les réponses aux crises. Les mesures de soutien doivent s'appuyer sur un besoin évalué et se dérouler dans un cadre de responsabilité envers les populations touchées.
- > Contribuer de manière positive à la paix et au développement durables.

³⁰ La responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l'homme — éviter toute infraction en matière de droits de l'homme envers autrui, y compris les enfants, et remédier à toute répercussion négative sur les droits de l'homme dans laquelle l'entreprise est impliquée. La responsabilité de l'entreprise de respecter s'applique à ses activités propres et à ses relations commerciales, liées à son activité, ses produits et ses services.

³¹ L'engagement des entreprises à défendre les droits de l'homme — outre le respect des droits de l'homme, les mesures volontaires ayant pour objectif de faire progresser les droits de l'homme, y compris les droits de l'enfant, au travers de ses activités commerciales principales, de ses investissements sociaux stratégiques et de ses actions philanthropiques, de ses actions de plaidoyer et de son implication dans les politiques publiques, de ses actions menées en partenariat et de toute autre action collective.

³² « Les droits de l'enfant dans les évaluations d'impact », UNICEF et The Danish Institute for Human Rights, 2013 ; Children's Rights and Business Atlas, UNICEF et Global Child Forum, http://www.unicef.org/csr/css/Children_s_Rights_in_Impact_Assessments_Web_161213.pdf.

3.2 Trouver des opportunités

Les **objectifs de développement durable** et le **Programme d'action pour l'humanité** offrent aux entreprises des opportunités inégalées qui ne se limitent pas au fait de réduire les risques au minimum ou de ne pas nuire, mais d'aller plus loin en alignant leurs stratégies sur les objectifs mondiaux afin de servir les besoins sociétaux. Ces deux cadres orientent et facilitent l'action des entreprises qui cherchent à soutenir les efforts menés actuellement pour ne laisser personne de côté. Celles qui trouvent ainsi une occasion de faire progresser ces objectifs apporteront une contribution positive à la paix et au développement durables et seront des leaders sur les marchés de demain.

Objectifs de développement durable



Les objectifs de développement durable (ODD)³³ peuvent servir de source d'innovation, de point de référence pour l'investissement et d'incitation au partenariat — conduisant en fin de compte à l'amélioration de la performance. Les entreprises sont encouragées à évaluer et à identifier les objectifs qui correspondent le mieux à leurs propres objectifs stratégiques et qui auront la plus grande incidence sur les sociétés³⁴.

Les 17 ODD et les 169 cibles du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont tous pertinents pour la vie des enfants. Pour les entreprises, le Programme 2030 représente aussi un point d'entrée évident vers le Programme d'action pour l'humanité et propose des domaines d'action. Ainsi, il met en exergue les besoins humains qui sont fondamentaux pendant une crise humanitaire. Par conséquent, l'impact le plus direct sur les droits et le bien-être des enfants est lié aux mesures prises pour répondre à des problématiques telles que la faim (ODD 2), la santé et le bien-être (ODD 3), le droit à une éducation de qualité (ODD 4) et l'accès à de l'eau propre et à l'assainissement (ODD 6). Les mesures adoptées dans les domaines appuyant l'élimination de la pauvreté (ODD 1), l'égalité entre les sexes (ODD 5), le travail décent et la croissance économique (ODD 8), la réduction des inégalités (ODD 10), des villes et des communautés durables (ODD 11), une consommation

et une production responsables (ODD 12) et la promotion de partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17) contribuent toutes à façonner la vie des enfants sur le long terme, tout en construisant des communautés et des entreprises fortes et résilientes. La paix et la justice (ODD 16) et l'adaptation aux changements climatiques (ODD 13) sont des éléments cruciaux pour la prévention des futurs conflits et des crises humanitaires en découlant. Il est impossible de réaliser les objectifs mondiaux sans atteindre les millions d'enfants touchés par une crise humanitaire.

Programme d'action pour l'humanité

Le Programme d'action pour l'humanité³⁵ souligne que « *fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement* ». Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies présente un programme d'action qui comporte cinq responsabilités fondamentales pour l'action collective menée par



les gouvernements, les communautés locales, le secteur privé, les organisations internationales et les fournisseurs d'aide en vue de mettre fin aux crises et aux souffrances. Le Programme d'action pour l'humanité offre aux entreprises l'opportunité d'examiner les besoins humanitaires mondiaux et d'élaborer de nouvelles façons d'atteindre ces objectifs en faisant preuve d'innovation.

33 <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F>.

34 Pour vous aider à trouver l'opportunité qui, dans les ODD, convient à votre entreprise, voir le guide « SDG Compass » : <<http://sdgcompass.org>>.

35 Voir : <<http://sgreport.worldhumanitariansummit.org>>.

Comment les organisations de développement et les organisations humanitaires travaillent-elles ensemble ?

Les crises humanitaires majeures déclenchent des interventions lancées par un large éventail d'organisations humanitaires et de développement. Les entreprises peuvent avoir du mal à comprendre comment les organisations humanitaires locales, nationales et internationales collaborent et coordonnent leurs activités, et ce, pour une bonne raison : à première vue, cela peut paraître confus.

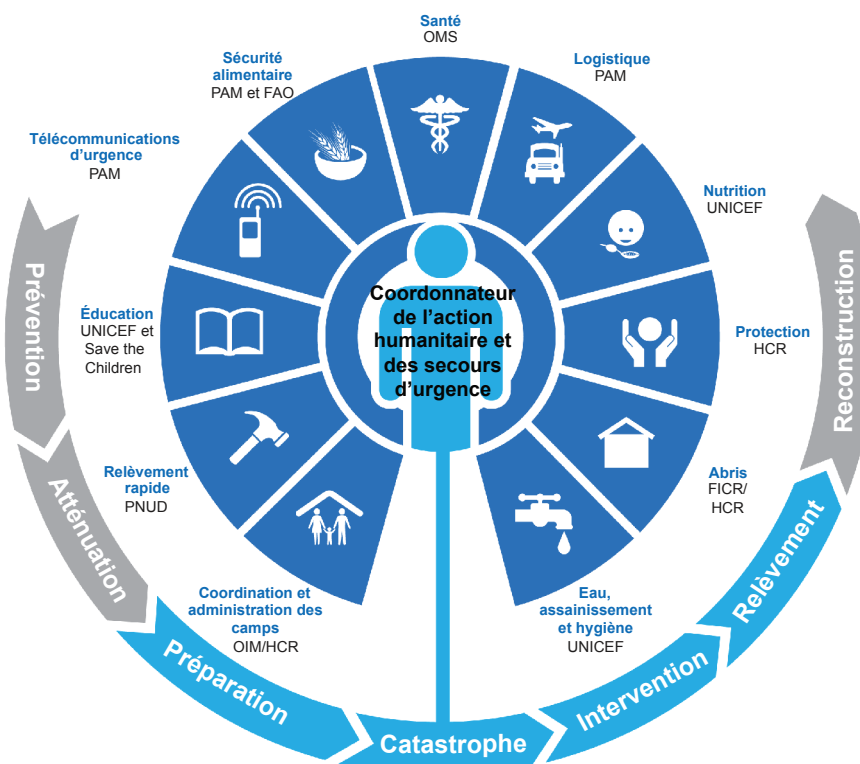
En règle générale, le gouvernement se charge de diriger et de coordonner la réponse humanitaire. Toutefois, dans les contextes fragiles ou les situations de conflit, il n'est pas toujours en mesure de mener une intervention neutre. Dans ce cas, ce sont normalement les Nations Unies qui assurent la coordination des opérations.

Les acteurs humanitaires engagés aux côtés du gouvernement sont notamment les agences onusiennes, les organisations de la société civile, les organisations multilatérales et les organisations non gouvernementales (ONG) — locales, nationales ou internationales —, ainsi que les sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, épaulées par la Fédération internationale et/ou le Comité international de la Croix-Rouge.

Pour aider le gouvernement à coordonner l'intervention humanitaire, les Nations Unies, les grandes ONG, la Croix-Rouge/le Croissant-Rouge et, parfois, les principaux bailleurs de fonds unissent leurs efforts et forment ce que l'on appelle une « équipe de pays pour l'action humanitaire », sous la direction du coordonnateur onusien de l'action humanitaire³⁶. L'équipe de pays pour l'action humanitaire veille à ce que les acteurs internationaux collaborent pour la planification stratégique et la coordination à l'appui de l'intervention nationale.

En outre, en cas de crise humanitaire majeure, la coordination est souvent appuyée par les structures de coordination sectorielle — ou « groupes sectoriels » — constitués dans chacun des principaux secteurs de l'action humanitaire³⁷, généralement dirigées et présidées par le ministère concerné et coprésidées par l'organisation humanitaire désignée comme chef de file du groupe sectoriel. Au niveau international, les organismes chefs de file du groupe sectoriel sont établis au préalable, si bien que l'on sait dès le départ à qui incombe la responsabilité d'appuyer la coordination. Toutefois, dans un contexte national donné, il se peut que d'autres dispositions soient arrêtées pour la coordination. Les groupes sectoriels ont pour mission d'épauler la prestation de service nationale ainsi que la planification et la stratégie sectorielles, et d'éclairer les prises de décisions stratégiques générales pour l'intervention ainsi que le suivi et évaluation pour le secteur, entre autres.

Figure 3. Le principe de la responsabilité sectorielle



³⁶ Le coordonnateur de l'action humanitaire est généralement le coordonnateur résident des Nations Unies, mais en cas de crise humanitaire majeure, les Nations Unies déploient parfois un coordonnateur de l'action humanitaire dédié.

³⁷ « Module de référence pour la coordination sectorielle au niveau national », Comité permanent interorganisations, août 2015, <<https://www.humanitarianresponse.info/en/coordination/clusters>>.

Le processus de relèvement est généralement mis en œuvre selon un plan de relèvement dirigé par le pays concerné. Après une crise majeure, il peut être appuyé par un processus d'évaluation des besoins après une catastrophe ou, à la suite d'un conflit, par une évaluation des besoins en situations post conflictuelles. Il s'agit généralement de grands processus de collecte et d'analyse des données, qui permettent de quantifier l'impact des crises et de déterminer les priorités en matière de relèvement. Il est très important d'impliquer le secteur privé national dans ces processus, et de reconnaître que les entreprises peuvent accomplir davantage de choses quand elles travaillent en partenariat qu'elles ne le peuvent isolément.

Nouvelles tendances : les entreprises font avancer le programme humanitaire

Coordination entre entreprises

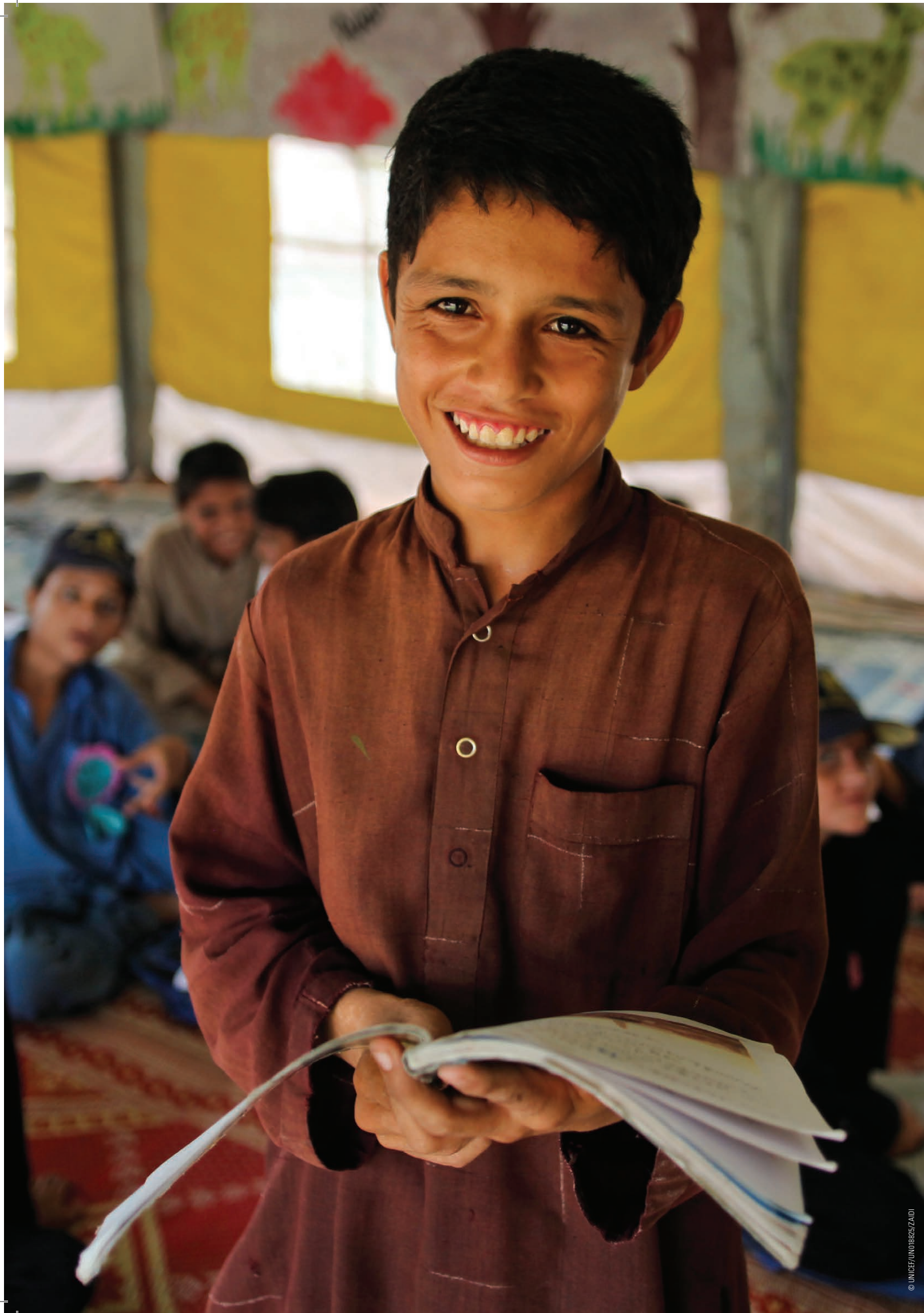
Il est encore relativement rare que les entreprises coordonnent les efforts qu'elles fournissent pour l'intervention humanitaire, mais ce type de coordination est à la hausse, particulièrement depuis le typhon Haiyan aux Philippines et l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Les réseaux locaux du Pacte mondial aident aussi bien les entreprises locales que les filiales des grandes multinationales à comprendre ce qu'une conduite responsable des affaires signifie dans des contextes nationaux, culturels et linguistiques différents, et facilitent la sensibilisation, l'apprentissage, le dialogue sur les politiques, l'action collective et les partenariats. À ce titre, ces réseaux constituent un bon point de départ pour les entreprises qui souhaitent nouer des partenariats avec leurs pairs dans un pays ou une situation donnés.

Coordination entre les entreprises et le secteur humanitaire

Ces dernières années, les entreprises ont davantage fait preuve d'initiative dans les discussions sur la manière dont le secteur privé peut collaborer avec le secteur public et les organisations non gouvernementales dans le cadre de l'action humanitaire. Les entreprises, les gouvernements et les organisations humanitaires ne sont pas encore parvenus à un accord systématique sur la façon dont ils collaborent en pratique dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence, de l'intervention et du relèvement. L'initiative « Connecting Business³⁸ » est en cours d'élaboration afin de combler cette lacune. Des propositions visant à améliorer la coordination ont ainsi été présentées lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en 2016.

La plate-forme **United Nations-Business Action Hub** permet aux Nations Unies et aux entreprises d'engager le dialogue, d'échanger des informations et de prendre des mesures afin de faire progresser les objectifs de l'ONU et les objectifs de développement durable. Les entreprises sont encouragées à afficher des projets sur le site et à utiliser la plate-forme pour chercher des partenaires potentiels — les Nations Unies ou d'autres — et dialoguer avec eux afin d'accroître l'impact de leurs projets.

³⁸ L'initiative « Connecting Business » a pour objectif d'aider les entreprises et les associations d'entreprises locales à utiliser et renforcer les réseaux existants pour entreprendre des activités de réduction des risques de catastrophe, de préparation aux situations d'urgence, d'intervention et de relèvement ; de réaliser des examens d'études de cas et de préparer des lignes directrices pour la création et le fonctionnement de ce type de réseaux d'entreprises ; et de gérer la création d'un portail mondial destiné à relier les réseaux d'entreprises entre eux et à d'autres acteurs humanitaires.



CHAPITRE 4. COMMENT LES ENTREPRISES PEUVENT-ELLES APPORTER LEUR SOUTIEN ?

4.1 Cycle des programmes d'action humanitaire

Bien que le leadership des entreprises puisse aller bien au-delà des dons d'argent ou en nature, l'apport d'un soutien financier visant à mobiliser et fournir une aide humanitaire aux communautés les plus touchées au début d'une crise humanitaire reste essentiel pour assurer la survie et la protection des personnes affectées.

Pourtant, il faut axer davantage d'efforts sur l'adoption d'une approche plus systématique en matière de réduction des risques, d'atténuation et de préparation afin de construire des communautés et des entreprises résilientes dans les régions sujettes aux crises, de faciliter l'intervention,

le relèvement et la reconstruction, et de contribuer à la paix et au développement durables.

Les entreprises peuvent donner les moyens à la nouvelle génération de se prendre en main, en mettant en œuvre une approche holistique à 360 degrés. Celle-ci comporte des mesures visant à respecter et à soutenir les droits et le bien-être des enfants dans le cadre des activités de l'entreprise, pour les enfants la communauté, et cela tout au long du cycle des programmes d'action humanitaire (c'est-à-dire avant, pendant et après une crise).

Figure 4. Mesures pour l'implication du secteur privé dans l'action humanitaire

RÉDUCTION DES RISQUES ET PRÉPARATION

Connaissances et capacités développées par l'ensemble des acteurs en vue d'anticiper l'impact des crises potentielles, de le réduire, d'y répondre et de s'en relever

RELÈVEMENT

Remise en état et amélioration des installations, des moyens de subsistance et des conditions de vie des communautés touchées par une catastrophe, y compris des efforts visant à réduire les facteurs de risque de catastrophe



INTERVENTION

Fourniture de services d'urgence et d'aide publique pendant ou immédiatement après une crise de sorte à sauver des vies, à réduire l'impact sur la santé, à assurer la sécurité publique et à couvrir les besoins de subsistance de base des personnes touchées

Réduction des risques et préparation

Pour réduire les risques et s'y préparer, il est crucial de **comprendre quels chocs ou menaces sont susceptibles de se produire** et quels effets ils auront sur les communautés et les entreprises, ainsi que d'**identifier les mesures qui réduisent cet impact et accroissent la capacité de résilience** des entreprises et des communautés si, et quand, les crises surviennent. Pour toute entreprise intervenant dans une zone à haut risque, la réduction des risques et la **préparation** sont des décisions qui se justifient :

- Le fait d'être prête à faire face à une situation d'urgence ou à une catastrophe peut profiter directement à l'entreprise en sauvant des vies et en prévenant les préjudices, en protégeant les équipements et les locaux, et en permettant aux affaires de continuer malgré les difficultés.
- Les entreprises qui ont analysé les dangers et formé leurs salariés et leurs familles à se préparer et à répondre aux crises humanitaires, au travail et à la maison, seront davantage en mesure de protéger leurs salariés et leurs familles et de reprendre le travail lorsque le pays se relèvera, ce qui leur donnera un avantage concurrentiel.
- L'appui apporté à la réduction des risques de catastrophe et à la préparation ainsi qu'aux efforts menés dans la communauté, particulièrement pour atteindre les plus vulnérables, contribuera à renforcer la résilience.

Certains éléments indiquent que la prise de mesures de préparation avant le déclenchement d'une crise permet d'y réagir plus rapidement, en menant une intervention mieux adaptée au contexte et, dans certains cas, avec un meilleur rapport coût-efficacité³⁹.

Une étude conjointe⁴⁰ réalisée par le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF et le Département pour le développement international du Gouvernement britannique avec le groupe Boston Consulting est d'ailleurs allée plus loin et a prouvé qu'un investissement accru dans la préparation préalable (par ex., le prépositionnement de fournitures de secours, le développement des infrastructures, la formation du personnel et l'élaboration de dispositions d'urgence pour le recrutement de fournisseurs externes) pourrait réduire les coûts de l'intervention humanitaire de plus de 50 % et sauver davantage de vies en facilitant la conduite d'une intervention humanitaire plus rapide et plus efficace face aux situations d'urgence.

Des accords stand-by pour contribuer à la restauration des réseaux de distribution d'eau et des systèmes de gestion des déchets, ainsi que la prévention des épidémies

Groupe Veolia Environnement, France (gestion de l'eau, gestion des déchets et services énergétiques) et **Fondation Veolia**

Le groupe Veolia Environnement, une entreprise internationale de services environnementaux, travaille avec l'UNICEF par le biais de la Fondation Veolia pour apporter une aide aux personnes qui ont besoin d'eau propre et d'assainissement pendant une situation d'urgence. Le partenariat noué entre l'UNICEF et la Fondation Veolia a été officialisé en 2008 par un « accord stand-by ». Depuis, des collaborateurs volontaires de la Fondation ont été mobilisés pour intervenir dans les crises humanitaires et ont mis leur savoir-faire au service de l'UNICEF en fonction des besoins. La Fondation Veolia fournit des ressources humaines et du matériel aux communautés touchées afin d'évaluer la situation et de prendre les mesures rapides afin de protéger l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et ainsi éviter une flambée épidémique.

Intervention

Dans les situations de catastrophe ou de conflit, les entreprises qui poursuivent leurs activités peuvent aussi avoir un impact humanitaire positif pour la communauté locale et surtout, pour les enfants, de plusieurs façons :

- la fourniture de services essentiels — par exemple, les services éducatifs, les soins médicaux et l'enregistrement des naissances — et de produits de première nécessité aux orphelins et aux autres enfants vulnérables, et la poursuite du fonctionnement des services de santé, des écoles et des réseaux de distribution d'eau, des services d'utilité publique et des transports ;
- la continuité des moyens de subsistance des salariés, améliorant la situation des familles grâce aux activités de l'entreprise, à des salaires équitables et à des conditions de travail décentes ;
- l'accomplissement de la responsabilité sociétale des entreprises en soutenant les enfants des communautés dans lesquelles elles sont implantées qui sont touchées par la crise, grâce à des actions philanthropiques et à d'autres efforts ;
- l'utilisation de leur leadership et de leur influence pour appeler leurs pairs à agir.

C'est parfois au moment où le gouvernement et les organisations humanitaires sont fort occupés par la réponse humanitaire et, par conséquent, le moins en mesure de coordonner l'intervention avec de nouveaux acteurs, que les entreprises se montrent intéressées à apporter leur aide. Il est toutefois essentiel qu'elles commencent à s'impliquer lors de la phase de préparation.

39 « Module de référence de l'IASC pour la mise en œuvre du cycle de programme humanitaire », Comité permanent interorganisations, juillet 2015, <https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/20160225_hpc_reference_module.fr__0.pdf>.

40 « UNICEF/WFP Return on Investment for Emergency Preparedness Study », UNICEF et PAM, 2015, <http://www.unicef.org/publications/index_81164.html>.

Fournir des services de téléphonie mobile pour appuyer les efforts de recherche et de réunification des familles

Smart Communications et **Globe Telecom**, Philippines (opérateurs de téléphonie mobile)

Dans toute situation d'urgence, qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit armé, des enfants sont séparés de leurs parents et gardiens dans l'agitation pour la survie et leur fuite ; ce qui les expose à la violence, à l'exploitation économique et sexuelle et à la traite d'enfants. Les pratiques utilisées actuellement pour enregistrer les enfants séparés de leur famille sont désuètes, inefficaces et reposent sur le traitement de documents papier. Par conséquent, des heures et des journées précieuses sont perdues à essayer de réunir les enfants et leurs gardiens.

En novembre 2013, le typhon Haiyan, l'une des tempêtes les plus violentes jamais enregistrées, a frappé les Philippines. Deux grands opérateurs de téléphonie mobile du pays — Smart Communications et Globe Telecom — ont fourni des téléphones portables et offert six mois d'appels, de SMS et de transmission de données illimités afin d'appuyer les efforts de recherche et de réunification des familles durant l'intervention d'urgence et les efforts de relèvement. La fourniture de services de téléphonie mobile, associée à l'utilisation de l'application mobile RapidFTR, a permis aux travailleurs humanitaires de recueillir, de trier et de partager des informations sur les enfants non accompagnés et séparés pour qu'ils puissent être enregistrés auprès des services de soins et réunis rapidement avec leurs familles.

Relèvement

Malgré la dévastation qu'elles causent, les crises humanitaires offrent des occasions de travailler en collaboration avec les gouvernements et autres parties prenantes pour « reconstruire en mieux » et consolider les systèmes, particulièrement en inscrivant la résilience dans les processus de réhabilitation et la reconstruction afin de mettre en place des solutions durables et de faire en sorte que les communautés soient mieux préparées face aux futures catastrophes.

Les entreprises ont un rôle capital à jouer en apportant ce type de bénéfices tangibles à l'ensemble de la population, y compris aux enfants, au moyen d'investissements qui ne créent pas seulement des emplois, mais qui restaurent aussi les services de base et en créent de nouveaux, qui introduisent des approches de développement innovantes et qui génèrent des recettes fiscales pour le financement des efforts de reconstruction⁴¹.

Ainsi, l'investissement dans l'éducation primaire et les possibilités d'apprentissage peut aider les enfants à surmonter leurs traumatismes, leur donner une impression de retour à la normale et confiance en l'avenir. Cela leur donne aussi les compétences qui leur permettront de se construire des vies meilleures, plus sûres et plus saines pour eux-mêmes, leur famille et leur communauté, génération après génération.

Stimuler le développement des jeunes enfants par le biais du jeu pour poser les fondements du développement durable

Groupe LEGO, Danemark (jouets, biens de consommation) et **Fondation LEGO**

Les crises humanitaires et l'exploitation privent des millions d'enfants de leur droit de jouer. En cas de difficultés prolongées, ils connaissent aussi parfois des niveaux de stress qui peuvent gravement affecter leur bon développement.

En 2015, deux partenariats ont été noués entre le Groupe LEGO, la Fondation LEGO et l'UNICEF afin de défendre les droits de l'enfant et de promouvoir au niveau global l'apprentissage par le jeu au cours de la petite enfance. Dans le cadre de son partenariat avec l'UNICEF, la Fondation LEGO s'est notamment engagée à soutenir les enfants dans les situations d'urgence en faisant don aux écoles, aux centres communautaires et aux Espaces Amis des Enfants du matériel de jeu. De plus, la Fondation dispense des formations axées sur l'importance du jeu aux praticiens, aux enseignants et aux psychologues qui travaillent avec les enfants réfugiés et touchés par un conflit en Ukraine, en Iraq et en Jordanie.

À ce jour, plus de 150 000 enfants ont bénéficié du « pouvoir du jeu », qui permet de soulager les traumatismes, de redonner une impression de routine et de normalité, et de passer à des pensées plus heureuses, tout en renforçant la résilience des enfants et en construisant des sociétés plus pacifiques.

⁴¹ « The role of the private sector in fragile and conflict-affected states, World Development Report 2011 », document d'information, Mary Porter Peschka, Banque mondiale, juillet 2010 (mis à jour en avril 2011).

4.2 Types d'engagement en faveur des enfants dans les crises humanitaires

Les entreprises qui ont des activités ou des chaînes d'approvisionnement au sein ou à l'extérieur de pays confrontés à des crises humanitaires peuvent prendre des mesures à titre individuel ou bien en partenariat avec d'autres afin de soutenir les enfants et les familles qui sont menacés ou touchés par une crise humanitaire, ou qui s'en relèvent. Elles peuvent agir par le biais de l'investissement social et de la philanthropie, de leurs principaux actifs, du plaidoyer et de la participation aux politiques publiques, ainsi que de partenariats et de l'action collective, entre autres. Il convient par ailleurs de noter que ces catégories ne s'excluent pas mutuellement. Ces mesures volontaires permettent aux entreprises de créer de la valeur partagée au moyen de l'innovation et du leadership.

Investissement social et philanthropie

Les entreprises peuvent faire des contributions financières ou en nature, par exemple en fournissant des articles de secours, en mobilisant des bénévoles et en faisant des investissements sociaux stratégiques, pour appuyer les gouvernements, les organisations de développement, les organisations humanitaires et les Nations Unies ou, dans certains cas, en apportant un soutien direct aux communautés touchées.

Les investissements sociaux stratégiques et les actions philanthropiques visant les communautés les plus touchées peuvent générer des bénéfices directs pour les entreprises qui travaillent dans ou avec des chaînes d'approvisionnement et des clients situés sur des marchés sujets aux conflits ou aux catastrophes, car ils contribueront à renforcer leur capacité à se relever plus rapidement.

Il est préférable que les entreprises fassent des dons et apportent leur soutien à des programmes élaborés et mis en œuvre par des organisations spécialisées et réputées présentes dans la communauté, en coordination avec le gouvernement et d'autres acteurs, au lieu de créer des initiatives et des programmes ponctuels. Les entreprises peuvent décider de faire un don à une organisation avec laquelle elles ont déjà travaillé ou à une autre organisation reconnue, qui a déjà fait ses preuves. Quelle que soit l'organisation choisie, il est essentiel d'appliquer un processus de diligence raisonnable avant de faire une contribution à une organisation de développement ou à une organisation humanitaire.

Les entreprises peuvent aussi mettre leur créativité et leur capacité d'innovation à contribution pour résoudre les défis du développement durable⁴², notamment par le biais de mécanismes de financement innovants. Elles peuvent ainsi contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mécanismes tels que les obligations à impact sur le développement. Il s'agit d'instruments de financement novateurs, qui s'appuient sur les capitaux et l'expertise du secteur privé et sont axés sur l'obtention de résultats dans le domaine du développement. Grâce à ce

type de mécanismes, les défis du développement deviennent de bonnes opportunités d'investissement aussi bien pour les gouvernements que pour les investisseurs, car les investisseurs privés sont des partenaires clés du financement basé sur des résultats durables, contribuant ainsi à la réalisation des ODD⁴³.

Contributions financières

Contribuer financièrement aux appels humanitaires lancés par les organisations humanitaires, de développement ou de la société civile, de niveau international, national ou communautaire, qui interviennent dans la zone touchée est la manière la plus efficace dont une entreprise puisse aider avant, pendant et après le déclenchement d'une crise.

En effet, les fonds manquent toujours pour répondre à un grand nombre de crises. En 2015, des pays frappés par une crise prolongée comme l'Afghanistan, le Tchad, la République démocratique du Congo, le Niger et le Soudan ont eu du mal à attirer des ressources et ont reçu moins de 40 % des fonds nécessaires. Au total, l'UNICEF a reçu 2,2 milliards de dollars É-U, soit 68 % des 3,3 milliards de dollars É-U dont l'organisation avait besoin pour remplir sa mission humanitaire en 2015⁴⁴.

L'apport d'un financement souple est d'une importance capitale, surtout au vu de la nature extrêmement dynamique et complexe des situations d'urgence auxquelles les enfants font face. Une aide financière permet la fourniture rapide de produits et de services d'importance vitale pour les enfants touchés ainsi que leurs familles. Pour une efficacité maximale, il est essentiel de faire des dons financiers sans restrictions, d'accorder aux organisations bénéficiaires la souplesse nécessaire pour attribuer les fonds en fonction de l'évolution de la situation et des besoins, de fournir une aide humanitaire aux personnes les plus vulnérables et de contribuer à la reconstruction des communautés, en établissant ainsi un lien entre l'action humanitaire et l'action de développement.

Les dons financiers présentent de nombreux avantages, surtout pour les entreprises qui n'ont pas de présence directe ou de capacité dans la zone affectée:

- Toute entreprise quels que soient sa taille et son lieu d'implantation, peut faire des dons financiers même si elle n'a pas de connaissances ou d'expertise particulières liées à la crise.
- Les dons en espèces peuvent être collectés et transférés rapidement.
- L'idée de soutenir une cause et de participer aux activités de levée de fonds peut être très motivante pour le personnel et les clients.

De plus, en s'engageant à financer un programme pendant plusieurs années au lieu de faire des dons ponctuels, l'entreprise assurera la durabilité dudit programme et l'obtention de résultats sur le long terme.

42 « Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba) », juillet 2015, <http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA_Outcome.pdf>

43 <<http://www.worldbank.org/en/news/feature/2015/12/21/results-focused-impact-bonds-can-improve-development-outcomes-by-involving-the-private-sector>>.

44 « Action humanitaire pour les enfants 2016 », UNICEF, janvier 2016, <https://www.unicef.org/french/publications/index_89673.html>.

Les entreprises peuvent aussi épauler des initiatives comme le fonds « L'éducation n'attend pas⁴⁵ », qui a été lancé récemment. Il vise expressément à obtenir la collaboration du secteur privé et contribuera à améliorer la coordination, à stimuler l'investissement et à catalyser de nouvelles approches du financement et de l'innovation afin de fournir une éducation aux enfants et aux jeunes touchés par les situations d'urgence humanitaire et les crises prolongées.

Comment une contribution financière peut-elle aider ?

2.43 dollars — Le prix d'un bidon à eau pliable de 10 litres pour le transport et le stockage de l'eau

5 dollars — Le prix d'une grande couverture polaire

20 dollars* — Le prix d'un coupon électronique fourni aux enfants réfugiés syriens pour recevoir des vêtements d'hiver en 2015

104 dollars — Le prix de quatre bâches de 20 m², qui fournissent un abri de fortune ou une protection au sol à plusieurs familles

161 dollars — Le prix d'un kit d'intervention immédiate en « Eau, assainissement et hygiène (EAH) et dignité », qui contient de quoi satisfaire les besoins en eau, assainissement, hygiène et protection de cinq familles pendant un mois

170 dollars — Le prix d'un kit « Développement de la petite enfance », qui contient du matériel d'apprentissage précoce et de jeu aidant le développement de l'enfant depuis la naissance jusqu'à l'âge de six ans ; chaque kit contient 37 objets et est conçu pour un groupe d'environ 50 enfants

393 dollars — Le prix d'un kit sanitaire d'urgence contenant des médicaments et des appareils médicaux essentiels (consommables et matériel médical) pour une population de 1 000 personnes pendant trois mois

Source : Catalogue des approvisionnements de l'UNICEF ; frais de transport et de distribution non compris. *<http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=49747#.V0ckjhHQCfA>



45 <<http://www.educationcannotwait.org>>.

Contributions en nature

Les organisations de développement et les organisations humanitaires, qu'elles soient nationales ou internationales, sont organisées pour acheter les fournitures qui conviennent le mieux aux enfants touchés par une crise humanitaire. Elles disposent en outre de systèmes d'un bon rapport coût-efficacité pour un approvisionnement et une distribution à grande échelle.

Bien que certains dons matériels effectués par des entreprises (équipement, médicaments, logiciels et télécommunications ou temps d'antenne dans les médias) aient eu une incidence positive, ce type de dons peut aussi avoir une valeur limitée et des coûts de transaction élevés liés, par exemple, au traitement des dons en dehors des processus d'approvisionnement habituels, des délais dans lesquels les biens sont réceptionnés et d'autres dispositions spéciales comme le dédouanement, l'emballage, la distribution dans le pays ainsi que les frais de transport.

Les contributions en nature sont par conséquent de la plus grande utilité quand :

- elles répondent à une demande et à un besoin exprimés par l'organisation humanitaire ;
- elles s'accompagnent d'un don d'argent qui permet de couvrir les frais de transport et de distribution dans le pays, la formation au bon usage des produits ainsi que le suivi ;
- elles peuvent combler des lacunes importantes ;
- elles sont planifiées au préalable dans le cadre d'un accord de long terme conclu avec une organisation de développement ou une organisation humanitaire avant l'émergence d'une situation d'urgence – en effet, essayer de parvenir à un accord sur la pertinence et les spécifications d'un produit au plus fort de l'urgence peut conduire à des décisions hâtives et à la fourniture d'articles inappropriés, qui ne seront pas utilisés ou qui devront être détruits ;
- elles sont légales dans le pays destinataire et génèrent un bénéfice qui dépasse nettement les frais de manutention.

Investir en vue d'améliorer les possibilités d'apprentissage pour les enfants touchés par un conflit

Pearson Plc, Royaume-Uni (éducation)

Depuis que le conflit en Syrie a éclaté en 2011, on estime que 3,7 millions d'enfants syriens – soit un sur trois – grandissent sans connaître autre chose que le déplacement, la peur et la violence. Qui plus est, environ 2,1 millions d'enfants en Syrie et 700 000 dans les pays voisins ne sont pas scolarisés, tandis que les pays qui accueillent les réfugiés ont beaucoup de mal à gérer leur afflux grandissant⁴⁶.

L'entreprise Pearson est convaincue que pourvoir à l'éducation des enfants dans les situations de conflit et d'urgence pose un grand nombre de défis uniques ; elle a donc décidé de collaborer avec Save the Children en mars 2015 pour lancer le projet « Every Child Learning ». Ce partenariat de trois ans, qui représente une aide de plus de 1,5 million de livres sterling, vise à multiplier les possibilités d'éducation offertes aux réfugiés syriens et aux communautés d'accueil en Jordanie, et à trouver de nouvelles solutions pour améliorer la prestation d'enseignement dans les situations d'urgence et les zones touchées par un conflit.

En 2015, Pearson a investi 500 000 livres sterling pour que 1 400 enfants âgés de 5 à 13 ans puissent bénéficier d'un environnement d'apprentissage favorisant une éducation de qualité, l'acquisition des compétences nécessaires à la vie courante ainsi que la protection et le bien-être des enfants. En outre, Pearson a investi 1 million de livres sterling pour mener des recherches avec Save the Children et concevoir de nouvelles solutions de prestation d'enseignement dans les situations d'urgence, en s'appuyant sur l'expertise et les actifs de ces deux organisations. Parallèlement à l'initiative « Every Child Learning », Pearson mène des activités de plaidoyer pour que ses salariés, les dirigeants politiques et le grand public prennent conscience de l'urgence d'améliorer l'éducation pour les enfants touchés par un conflit.

⁴⁶ <http://www.unicef.org/media/media_90453.html> ; « No Lost Generation Update », janvier-juin 2016, <<http://childrenofsyria.info/2016/07/12/no-lost-generation-2016-update/>>.

Les principaux actifs de l'entreprise

La gestion des principaux actifs d'une entreprise est au cœur de sa stratégie commerciale générale ainsi que de sa pertinence et de sa rentabilité à long terme. Par le biais des fonctions fondamentales de l'entreprise — notamment les politiques et procédures de recherche de fournisseurs, les pratiques de recrutement, la création d'emplois décents et d'opportunités économiques tout au long de la chaîne de valeur, la formation, la gestion d'une chaîne d'approvisionnement durable, ainsi que le développement et la commercialisation de produits et de services —, le secteur privé peut contribuer à la réduction de la vulnérabilité et favoriser la résilience des sociétés. De plus, des contrats ont souvent été passés avec des entreprises pour tirer parti de leurs principales capacités commerciales afin de fournir et de livrer les biens et les services dont les communautés ont besoin lors des crises humanitaires. Sans le secteur privé, le secteur humanitaire tout entier ne pourrait pas fonctionner.

Un récent rapport de l'Overseas Development Institute⁴⁷ affirme que la plus grande contribution (non financière) des entreprises en temps de crise a été apportée sous forme de nouvelles technologies ou d'autres innovations et du partage de leurs capacités techniques dans des domaines comme la logistique, les télécommunications et les transferts monétaires.

Pour que ces outils innovants puissent être modulables et durables, ils doivent suivre un ensemble de principes : ils doivent par exemple être conçus avec l'utilisateur final, construits avec des outils locaux et des membres de la communauté locale dans une optique de durabilité, et utiliser des données ouvertes, des normes ouvertes et des sources ouvertes (voir l'annexe 2. Principes d'innovation).

Lorsque les entreprises unissent leur savoir-faire, elles peuvent avoir un impact plus important⁴⁸. Ainsi, un groupe de leaders mondiaux de la logistique coordonne les efforts fournis pour répondre aux crises par l'intermédiaire de l'équipe logistique d'urgence, qui appuie le Module de la logistique dirigé par le Programme alimentaire mondial des Nations Unies. Chaque entreprise a noué son propre ensemble de partenariats en dehors de l'équipe logistique d'urgence et ceux-ci peuvent être activés pour répondre aux besoins.

Tirer parti des principaux actifs de l'entreprise pour intervenir et contribuer à la reconstruction des communautés touchées par une catastrophe

UPS, États-Unis (Logistique) et Fondation UPS

UPS, un leader mondial du secteur de la logistique et des transports, s'engage en faveur du bien-être et de la résilience durables des communautés. Par l'intermédiaire de la Fondation UPS, l'entreprise travaille avec plusieurs organismes de secours humanitaires pour intervenir et contribuer à la reconstruction des communautés afin qu'elles soient mieux préparées à résister aux futures catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

UPS tire parti de sa portée mondiale et de son réseau international dans plus de 220 pays et territoires pour apporter de l'aide là où les besoins sont les plus importants. Depuis 2012, la Fondation UPS travaille en partenariat avec des agences des Nations Unies et des ONG pour fournir une aide en réponse à la crise mondiale des réfugiés au Moyen-Orient, en Europe et en Afrique. En 2015, UPS a donné plus de 10 millions de dollars É-U pour financer les secours humanitaires. Elle a aussi apporté son expertise logistique ainsi qu'un soutien matériel, avec notamment 350 expéditions d'aide humanitaire dans 50 pays pour améliorer les efforts de préparation, d'intervention et de relèvement à la suite des catastrophes naturelles au Népal et à Vanuatu, ou pour répondre à la crise des réfugiés.

⁴⁷ *Humanitarian crises, emergency preparedness and response: The role of business and the private sector*, par Steven A. Zyck et Randolph Kent, juillet 2014.

⁴⁸ <<https://www.weforum.org/agenda/2016/05/more-businesses-are-making-it-their-business-to-address-humanitarian-crises>>.

Plaidoyer et participation aux politiques publiques

Les enfants sont moins en mesure de plaider leur cause et de faire valoir leurs besoins que les autres groupes sociaux. Comme ils sont parmi les plus vulnérables en temps de crise, il est impératif que tous les acteurs clés de la société défendent leurs intérêts. Au niveau national et international, les entreprises peuvent contribuer à amplifier la voix des enfants au sein de leur sphère d'influence (auprès de leurs clients, de leurs salariés, de la société civile, des médias, des entreprises et des réseaux gouvernementaux), en usant de leur influence auprès des communautés locales et internationales et en mettant à profit leur puissance de communication pour promouvoir la survie, le développement, la protection et la participation des enfants.

Lorsqu'elles organisent une campagne de plaidoyer, par exemple, les entreprises doivent promouvoir des actions qui assureront la satisfaction des besoins des enfants — filles et garçons — touchés par une crise humanitaire, à court et à long terme.

Les entreprises qui plaident en faveur des droits de l'enfant doivent aussi appeler toutes les parties à :

- répondre aux besoins de protection et d'éducation propres aux enfants en situation de crise humanitaire, car ce sont des besoins essentiels qui restent en grande partie sous-financés ;
- permettre aux enfants et aux jeunes de faire entendre leur voix lors de la prise de décisions qui les concernent, pour qu'ils puissent exercer leur droit à prendre part aux décisions qui affectent leur vie et qu'ils aient l'occasion de mettre à profit leur expérience et leurs compétences ;
- améliorer la préparation aux risques auxquels les enfants feront face à l'avenir, à mieux cartographier et anticiper les risques susceptibles de menacer les enfants et à prendre des mesures préventives pour les réduire ;
- faire mieux correspondre les ressources aux besoins des enfants, à utiliser les financements destinés aux enfants le plus efficacement possible et à combler l'écart entre les ressources disponibles et les besoins des enfants ;
- prendre en compte tant les droits et les besoins des garçons que ceux des filles, là où ils diffèrent.

En plus du plaidoyer, il est essentiel d'entreprendre des activités de communication pour le développement⁴⁹ dans les communautés touchées, par exemple en diffusant des informations pertinentes, accessibles et axées sur l'action pour que, lorsqu'une catastrophe les frappe, les membres de ces communautés sachent ce qu'ils doivent

faire. La diffusion d'informations précises et au moment opportun joue un rôle critique en assurant la protection, la santé et le bien-être de tous, en particulier des personnes les plus vulnérables.

Les entreprises peuvent contribuer efficacement aux activités de plaidoyer et de communication pour le développement destinées à soutenir les enfants, par exemple en travaillant en partenariat ou bien en rejoignant et en promouvant les grandes campagnes internationales et nationales, en participant à des conférences, des événements et des forums mondiaux et nationaux, en utilisant leurs moyens de communication numériques et traditionnels pour transmettre des messages clés aux communautés et sensibiliser leurs clients, leurs salariés et d'autres parties prenantes, et en fournissant des données et des analyses pour faciliter le plaidoyer reposant sur des données factuelles ; les chefs d'entreprise peuvent également faire pression auprès des gouvernements en faveur de la modification des politiques.

Mobilisation du secteur privé pour plaider en faveur d'une réponse mondiale et collective à l'épidémie d'Ebola

Ebola Private Sector Mobilisation Group, Afrique de l'Ouest

De 2013 à 2016, l'Afrique de l'Ouest a été touchée par la plus grande épidémie d'Ebola jamais enregistrée. En août 2014, reconnaissant qu'il fallait lutter contre ce virus de toute urgence et mettre en œuvre une réponse coordonnée, ArcelorMittal a lancé la formation d'un groupe d'entreprises privées, baptisé Ebola Private Sector Mobilisation Group (EPSMG), conçu comme une plate-forme permettant aux entreprises de différents secteurs actives dans les pays touchés de collaborer et de dialoguer de manière informelle. L'EPSMG a commencé avec 11 entreprises, puis s'est agrandi jusqu'à en inclure plus de 100 au plus fort de l'épidémie.

Dans le but de renforcer l'intervention menée contre Ebola et de permettre aux entreprises de poursuivre leurs activités, l'EPSMG a facilité l'échange d'informations et de bonnes pratiques et, en leur demandant de signer une promesse d'action (« Business Action Pledge »), a appelé tous les acteurs à poursuivre leurs activités de sensibilisation et la mobilisation de ressources afin de lutter contre le virus. Cette promesse d'action demandait aussi aux entreprises de prendre des mesures pour leurs salariés et les communautés afin de prévenir l'infection et de lutter contre la stigmatisation, tout en continuant leurs activités dans la région et en contribuant au relèvement et au développement économique durable de l'Afrique de l'Ouest.

⁴⁹ La communication pour le développement souligne la nécessité d'appuyer les systèmes de communication bidirectionnelle, qui permettent le dialogue et grâce auxquels les communautés peuvent s'exprimer, formuler leurs aspirations et leurs préoccupations, et prendre part aux décisions relatives à leur développement. C'est un processus social reposant sur le dialogue et utilisant un large éventail d'outils et de méthodes. Il s'agit en outre de viser le changement à différents niveaux, notamment par l'écoute, l'instauration d'un climat de confiance, le partage des connaissances et des compétences, le renforcement des politiques, le débat et l'apprentissage en vue d'un changement durable et significatif. Ce n'est pas une question de relations publiques ou de communication d'entreprise (<<http://www.c4d.undg.org/node/22>>).

Partenariats et action collective

Les acteurs du développement, les organisations humanitaires et le monde des affaires reconnaissent plus que jamais l'importance de travailler en partenariat et de collaborer avec d'autres parties pour atteindre les objectifs de développement durable.

Lorsque l'on cherche à atteindre les communautés touchées par une crise, il vaut mieux travailler avec d'autres parties, et surtout avec les autorités chargées de la protection des personnes touchées. Pour être efficace, l'aide humanitaire doit être gérée avec soin et respecter les normes humanitaires établies. Plutôt que de travailler seules, les entreprises peuvent optimiser leur impact en collaborant avec le gouvernement, les organisations de développement et les organisations humanitaires pour veiller à l'identification et à la satisfaction des besoins urgents et pour réduire les doublons, aligner les efforts et tirer parti des points forts de chacun.

L'action collective prend place à différents niveaux :

- Partage d'informations sur les besoins humanitaires et la situation actuelle.
- Échanges et discussions sur les plans ou les stratégies.
- Mise en commun, partage et allocation des actifs et des ressources.
- Coordination souple des activités.
- Coordination étroite des activités, avec obligation de rendre des comptes quant à l'obtention des résultats convenus.

Il est judicieux de nouer un partenariat lorsque deux organisations ou plus décident qu'elles peuvent associer leurs forces respectives pour obtenir des résultats qu'elles ne sauraient produire seules. Les partenariats entre les entreprises et les organisations humanitaires ou de développement peuvent commencer par de petites initiatives, puis prendre de l'ampleur au fil des années, à mesure que la confiance et la compréhension grandissent entre des organisations qui divergent par leur culture et leur façon de travailler. Comme les partenariats nécessitent beaucoup de temps et de ressources, il vaut mieux les former avant ou après une crise plutôt que pendant.

Tirer parti des principaux actifs de l'entreprise pour appuyer une campagne nationale de lutte contre la propagation du virus Zika

Grupo Ramos, Banco BHD León, Banco Popular, ARS Palic, Grupo Universal, Conselho Nacional de Saúde (CONEP), complexe hôtelier Meliá Paradisus, hôtel Meliá Caribe Tropical, hôtel Royalton, hôtel Memories Splash et hôtel Chic by Royalton, Association des hôtels de La Romana et Bayahibe, Bávaro, Association des hôtels de Puntacana, Federación Nacional de Comerciantes y Empresarios De la República Dominicana (FENACERD), Federación Nacional de Comerciantes Detallistas de Provisiones de la Republica Dominicana (FENACODE) et ASONAHORES, République dominicaine

Des millions de personnes risquent d'être infectées par le virus Zika, qui est actuellement présent dans au moins 60 pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, d'Asie et du Pacifique. Le virus Zika est soupçonné d'être un facteur déclenchant de la microcéphalie, un trouble du développement neurologique qui cause la naissance d'enfants dont la tête est anormalement petite, et du syndrome de Guillain-Barré, un trouble neurologique pouvant entraîner la paralysie et la mort. Comme il n'existe pas de traitement spécifique ni de vaccin, la meilleure forme de protection contre le virus Zika reste la prévention.

En République dominicaine, un groupe de 16 entreprises représentant différents secteurs (voyages et tourisme, distribution et banque) a rejoint une action collective dirigée par le bureau de pays de l'UNICEF, le Ministère de la santé et des organisations de la société civile pour empêcher la propagation du virus Zika. Les entreprises ont mis à profit leurs principaux actifs, leurs ressources et leurs moyens de communication pour encourager leurs salariés et leurs clients à appuyer une campagne nationale visant à sensibiliser l'ensemble de la population à la prévention du virus Zika et aux mesures à prendre pour se protéger. Depuis son lancement en avril 2016, la campagne a atteint plus de 2,7 millions de personnes.



CHAPITRE 5. EN PRATIQUE : MESURES CONCRÈTES QUE LES ENTREPRISES PEUVENT PRENDRE

La manière dont les entreprises se préparent à faire face aux crises humanitaires, y répondent et s'en relèvent influence fortement les incidences à court terme et à long terme de ces crises sur leurs activités et sur les communautés dans lesquelles elles sont implantées.

Les entreprises et d'autres acteurs ont traditionnellement apporté un appui considérable lors des interventions menées pour répondre à des situations d'urgence soudaines, comme les catastrophes naturelles. Toutefois, il faut axer davantage d'efforts sur l'adoption d'une approche plus systématique en matière de réduction des risques, d'atténuation et de préparation afin de construire des communautés et des entreprises résilientes dans les régions sujettes aux crises, de faciliter l'intervention, le relèvement et la reconstruction, et de contribuer ainsi à la paix et au développement durables.

Cette nouvelle approche a pour objectif de combler le fossé qui sépare l'humanitaire et le développement, et de mettre l'accent sur l'importance d'impliquer des acteurs locaux, par exemple le secteur privé, et de faire un meilleur usage des capacités locales. La coordination entre les différents secteurs, au niveau des communautés, des districts et du pays tout entier, est essentielle pour renforcer la résilience et est plus efficace que des actions indépendantes ou axées sur un projet.

Ces considérations sont tout aussi importantes pour les entreprises elles-mêmes, lorsqu'elles élaborent leurs démarches de gestion des risques et de continuité d'activité, et des plans visant à appuyer les communautés dans les zones sujettes aux catastrophes, aux épidémies, aux conflits ou à d'autres chocs.

Cette section propose quelques recommandations pratiques sur les mesures que les entreprises peuvent prendre au cours des phases de préparation, d'intervention et de relèvement afin de respecter et de soutenir les droits de l'enfant, que ce soit dans le cadre de leurs activités ou pour les enfants et la communauté.

5.1 Mesures concrètes à prendre : réduction des risques et préparation

Les tableaux ci-dessous présentent quelques exemples de mesures que les entreprises peuvent prendre pendant la phase de réduction des risques et de préparation.

RÉDUCTION DES RISQUES ET PRÉPARATION	DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE	POUR LES ENFANTS ET LA COMMUNAUTÉ
	Gestion des risques d'entreprise	Évaluation des risques
	□ Décider, au niveau du conseil d'administration ou de la haute direction, de renforcer la capacité de résilience de l'entreprise. □ En s'appuyant sur les évaluations des risques, les entreprises peuvent veiller à ce que leurs activités ne viennent pas aggraver les dangers existants (par ex., en contribuant à la désertification ou à l'érosion) et décider d'éviter le risque en limitant leur exposition aux dangers ou en n'investissant pas dans des zones sujettes aux catastrophes. L'analyse coût-bénéfice peut aider les entreprises à choisir les meilleures options d'atténuation compte tenu de leur exposition relative au risque, de leur « appétit pour le risque » ou du degré de risque qu'elles tolèrent, ainsi que des ressources disponibles⁵⁰. □ Effectuer une évaluation des risques à des moments stratégiques, par exemple au début de l'année fiscale, chaque trimestre et/ou au début d'une crise. Tenir et mettre à jour le registre des risques de l'entreprise, en prenant en compte les risques politiques, physiques, économiques, les risques de réputation et les autres risques pertinents. □ Élaborer des scénarios probables pour les crises susceptibles d'éclater dans le pays et évaluer l'impact principal de ces crises. Modifier le registre des risques de l'entreprise pour y inclure les principaux dangers possibles ainsi que leur impact. □ Revoir les niveaux et polices d'assurance conformément aux scénarios probables. □ Consulter le siège de l'entreprise ou la société mère sur le niveau d'assistance qui serait fourni si les possibles scénarios de crise venaient à se réaliser. □ Évaluer les pertes que l'entreprise est susceptible d'enregistrer si un scénario de crise réaliste se produisait dans le pays où elle est implantée.	□ Mettre à disposition l'expertise et les ressources de l'entreprise pour appuyer l'évaluation et l'analyse des risques au niveau national et local, notamment en : – réalisant une analyse conjointe des risques avec les partenaires de développement pour identifier et prioriser les dangers les plus pressants qui menacent les systèmes publics et privés, les communautés et les habitants du pays concerné ; – appuyant la collecte de données relatives aux risques au niveau national et local ; – mettant à disposition les données relatives aux dangers, à la vulnérabilité et à la capacité.
	Continuité des activités	Réduction des risques de catastrophe
	□ Élaborer un plan de continuité d'activité en cas de crise pour l'entreprise. □ Élaborer et maintenir/actualiser un plan de continuité d'activité conformément aux probables scénarios afin de poursuivre les activités de l'entreprise au cas où celle-ci serait affectée par différents niveaux de catastrophe ou de crise. □ Tirer des leçons des démarches de continuité d'activité et/ou les partager avec d'autres entreprises. □ Réaliser une analyse d'impact sur les opérations pour identifier les fonctions et les processus de l'entreprise qui sont sensibles au facteur temps ou qui sont critiques, ainsi que les ressources qui les appuient. □ Identifier les fonctions et les processus critiques de l'entreprise et élaborer des stratégies de relèvement. □ Former une équipe de continuité d'activité, dispenser des formations et réaliser des tests et des exercices pour évaluer les stratégies de relèvement et le plan de continuité d'activité.	□ Collaborer avec d'autres entreprises, par l'entremise des réseaux locaux du Pacte mondial ou d'autres réseaux et associations d'entreprises, par exemple, pour identifier les bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe. □ Rejoindre une plate-forme nationale ou une initiative internationale (par ex. United Nations-Business Action Hub ou l'initiative Connecting Business) ou d'autres groupes nationaux visant la réduction des risques de catastrophe et dirigés par le gouvernement ou les Nations Unies. □ Agir en coordination avec les autorités locales pour promouvoir les fondamentaux en matière de réduction des risques, notamment la prévention, l'atténuation ou la préparation avant que n'éclate une crise humanitaire. □ Soutenir les campagnes officielles et non officielles d'éducation à la réduction des risques de catastrophe et des risques climatiques par le biais de clubs périscolaires, d'associations parents-professeurs, de forums d'affaires, etc. □ Lorsque la préparation nationale est inadéquate, plaider auprès du gouvernement en faveur de la mise en place d'un processus de préparation et mettre les compétences et les actifs de l'entreprise au service de ce processus.

50 « Resilient Business for Resilient Nations and Communities », Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes et R3ADY Asia-Pacific (R3ADY), novembre 2015, <Resilient Business for Resilient Nations and Communities | Nations Unies CESAP>.

RÉDUCTION DES RISQUES ET PRÉPARATION	DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE	POUR LES ENFANTS ET LA COMMUNAUTÉ
	Mesures de protection destinées aux salariés	Réduction des risques de catastrophe (suite)
	□ Sensibiliser et former le personnel aux risques et aux principaux gestes qui sauvent en cas de crise humanitaire (par ex., exercices de préparation aux séismes, tsunamis, incendies et inondations), en fonction des dangers locaux, en abordant les mesures à prendre au travail et à la maison. □ Former le personnel à la meilleure manière d'atténuer les risques potentiels liés à la crise, par exemple en encourageant les bonnes pratiques de lavage des mains pendant les épidémies ou en dispensant une formation aux premiers secours au bureau et à la maison. □ Mettre en place des services visant à appuyer les systèmes d'alerte précoce à destination des salariés. □ Créer un fonds pour imprévus afin d'aider les membres du personnel touchés par une crise humanitaire. □ Ajuster les politiques de ressources humaines en y incluant une indemnité de congé spécial et d'autres mesures donnant aux salariés la flexibilité du temps de travail nécessaire en cas de crise pour leur permettre de retrouver leurs enfants et de les mettre à l'abri. □ Promouvoir la diversité, la cohésion sociale et la résolution des conflits sur le lieu de travail au moyen de la représentation des différents groupes ethniques et culturels.	□ Les entreprises peuvent apporter les concepts et les pratiques de la continuité d'activité et de la préparation à d'autres entreprises locales ou aux fournisseurs de services de base dans les régions qu'elles soutiennent : – Les fournisseurs de services de base comme les écoles, les services de santé, l'approvisionnement en eau et les installations d'assainissement dans les communautés au sein desquelles les entreprises sont actives ; – Pour le prépositionnement des fournitures, par exemple pour moderniser les bâtiments ; – Pour le prépositionnement des produits essentiels, en particulier ceux qui doivent être achetés à l'étranger ; – Pour la législation relative aux codes de construction et la réalisation d'évaluations des risques afin d'orienter les travaux d'infrastructure. □ Faciliter la sensibilisation aux risques. □ Prendre part aux exercices nationaux de préparation et/ou de simulation des situations d'urgence (dirigés par le gouvernement ou les Nations Unies). □ Établir des services destinés à appuyer les systèmes d'alerte précoce dans les écoles, les structures de santé et l'ensemble de la communauté, notamment par le biais de la communication bidirectionnelle avec les communautés les plus sujettes aux risques (par ex., au moyen des technologies de téléphonie mobile).
	Pratiques de gestion des risques adaptées aux enfants □ Adopter une politique d'entreprise qui envisage et évalue la gestion des risques avec fermeté, en englobant les risques politiques, les risques de catastrophe et les risques de violation des droits de l'enfant. □ Intégrer les droits de l'enfant dans les politiques et procédures de l'entreprise afin de créer une culture du respect des droits de l'enfant et de reconnaître ces droits en tant que valeur fondamentale de l'entreprise. □ Évaluer les risques qui menacent les enfants du fait des activités de l'entreprise et élaborer un plan d'action visant à remédier à l'impact de toute mauvaise pratique commerciale sur les enfants. □ Dans la mesure du possible, consulter des enfants — aussi bien des filles que des garçons — dans le cadre de l'évaluation, en étroite collaboration avec des spécialistes pour assurer la véritable participation et la sécurité des enfants. □ L'entreprise peut intégrer les conclusions de l'évaluation dans ses politiques de plusieurs manières, notamment en prenant des mesures pour⁵¹ : – modifier les descriptifs de poste pour y inclure la responsabilité des droits de l'enfant ; – enseigner les principes clés de l'action humanitaire, des droits de l'enfant et des politiques du travail aux principaux responsables et membres du personnel, et leur expliquer que le travail des enfants entrave le droit de l'enfant à l'éducation.	Pratiques de gestion des risques adaptées aux enfants □ Travailler avec les organisations humanitaires et les spécialistes des droits de l'homme pour recruter des experts pouvant accompagner les processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'enfant ainsi que la réduction des risques de catastrophe, la préparation, l'intervention et le relèvement. Plaidoyer en faveur des droits de l'enfant □ Tirer parti des moyens de communication de l'entreprise et de son influence auprès du gouvernement et des autres parties prenantes pour mener des activités de sensibilisation aux droits de l'enfant et aux enjeux relatifs à ces droits. Discuter de la manière dont on peut évaluer les droits des enfants et réduire les dangers qui les menacent. □ Plaider en faveur de l'élaboration de politiques visant à protéger le droit à l'éducation. Initiatives multipartites □ Rejoindre une plate-forme nationale ou une initiative internationale comme le réseau <u>Global Alliance for Humanitarian Innovation</u> (GAHI), qui a été lancé lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, en mai 2016. Formé d'acteurs gouvernementaux, d'instituts du savoir, d'entreprises et d'organisations humanitaires, le réseau GAHI réunit un ensemble unique de ressources, d'expertise et de capacités. Il a pour objectif de passer des idées à l'action en promouvant les pratiques et outils innovants dans la préparation et l'intervention humanitaires.

51 « Children are Everyone Business, Workbook 2.0, A guide for integrating children's rights into policies, impact assessments and sustainability reporting », UNICEF, décembre 2013, <http://www.unicef.org/csr/css/Workbook_2.0_231213_Web.pdf>.

RÉDUCTION DES RISQUES ET PRÉPARATION	DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE	POUR LES ENFANTS ET LA COMMUNAUTÉ
	□ Sensibiliser les principaux responsables aux <u>Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant</u> et à la diligence raisonnable en matière de droits de l'enfant : – Former, habiliter et inciter le personnel à atteindre les objectifs en matière de droits de l'enfant et dans le contexte de la réduction des risques de catastrophe, de la préparation, de l'intervention et du relèvement. – Nommer un coordonnateur pour défendre les droits de l'enfant dans l'entreprise. – Veiller à la sensibilité des mécanismes de réclamation mis en place pour traiter les problèmes relatifs aux droits de l'enfant. – Nommer un médiateur ou une médiatrice pour les enfants, qui puisse être contacté(e) tant par les filles que par les garçons. – En ce qui concerne les fournisseurs, les partenaires ou les autres parties avec lesquelles l'entreprise est en relation, veiller à ce que le respect des droits de l'enfant figure dans les modalités contractuelles ; en outre, l'offre de formations et d'opportunités de renforcement des capacités peut aider une entreprise à user de son influence pour atténuer les dangers qui menacent les enfants. □ Prendre des mesures pour identifier, prévenir et réduire au minimum l'impact négatif des activités, des produits et des services de l'entreprise sur la communauté, l'environnement et les ressources naturelles, tout en protégeant la santé et la sécurité du public en général, et des enfants en particulier. Pratiques commerciales sensibles aux conflits □ Mettre en œuvre des pratiques commerciales sensibles aux conflits. Développement des compétences et de la main-d'œuvre □ Appuyer l'apprentissage, les programmes de mentorat et les initiatives d'éducation qui doteront les jeunes — femmes et hommes — de compétences professionnelles comme la capacité à prendre des décisions et l'aptitude au leadership.	Partenariats □ Déterminer avec quel(s) partenaire(s) humanitaire(s) l'entreprise pourra nouer des relations informelles ou formelles dans le but d'apporter un soutien avant, pendant et après une intervention humanitaire. □ Conclure des accords avec une ou plusieurs organisations humanitaires ou de développement concernant les principaux services que l'entreprise peut fournir pour aider l'intervention humanitaire visant la communauté en cas de crise, par exemple en : – s'engageant à mettre à disposition des services d'approvisionnement en eau ; – apportant un appui logistique ; – acceptant de fournir des services élargis à prix fixe (par ex., en acceptant de ne pas augmenter le prix des services privés d'approvisionnement en eau même si la demande augmente). Il faudra pour cela planifier la continuité de l'activité pour faire en sorte que l'entreprise soit en mesure de fonctionner. □ Renforcer les partenariats entre la communauté et le secteur privé pour identifier, soutenir et financer les efforts nationaux visant à améliorer les mesures de sécurité à l'école, particulièrement dans les zones à haut risque. □ Encourager le dialogue entre les jeunes et la communauté. Les jeunes participent souvent activement et de manière constructive à l'élaboration de solutions et les entreprises doivent faire appel à leurs compétences. Philanthropie et investissement social □ Donner de l'argent aux organisations humanitaires en vue de la distribution de produits comme des vaccins ou des moustiquaires imprégnées d'insecticide pour la prévention du paludisme. □ Investir dans des programmes éducatifs. □ Appuyer les services de développement de la petite enfance destinés aux enfants des salariés dans les communautés qui n'ont pas beaucoup d'opportunités d'éducation. Développement des compétences et de la main-d'œuvre □ Investir dans la formation, les activités de mentorat et de renforcement des capacités, et le développement de technologies qui améliorent la capacité du système éducatif à faire face et à répondre aux besoins d'éducation.

RÉDUCTION DES RISQUES ET PRÉPARATION	DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE	POUR LES ENFANTS ET LA COMMUNAUTÉ
		Principaux actifs de l'entreprise □ En concertation avec les organisations humanitaires, déterminer quels actifs de l'entreprise peuvent être mis à disposition dans le cadre d'un plan national de préparation, par exemple : – en fournissant gratuitement des espaces de stockage pour y entreposer les articles de secours ; – en convenant au préalable des actifs physiques qui seront fournis afin de répondre à une catastrophe ; – en apportant l'assistance technique et l'expertise de l'entreprise, par exemple pour améliorer la chaîne d'approvisionnement des produits essentiels (vaccins, matériel d'injection sûr, médicaments essentiels, fournitures médicales et matériel de diagnostic, moustiquaires, micronutriments, aliments thérapeutiques, fournitures scolaires, matériel et produits pour assurer la potabilité de l'eau). □ Investir dans la recherche et le développement pour créer de nouveaux produits ou services et des solutions innovantes, par exemple : – des solutions pour créer un environnement plus sûr dans les camps pour les filles et les femmes (par ex., de nouveaux types d'abris qui protègent l'intimité) ou des écoles flottantes — sur des bateaux —, qui permettent aux enfants d'aller à l'école pendant la mousson et leur donnent une chance de poursuivre leur scolarité ; – des solutions destinées à soutenir les systèmes de surveillance sanitaire et nutritionnelle ; – du matériel d'apprentissage peu coûteux, des méthodes pédagogiques innovantes et des outils qui encouragent la créativité et l'esprit d'entreprise ; – des formations et du matériel adaptés aux besoins de l'enfant pour la préparation à la maison et la sensibilisation communautaire. □ Donner accès à des technologies et des innovations qui profitent aux marchés et aux populations mal desservis (par ex., avec des vaccins, l'utilisation des télécommunications pour la recherche et la réunification des familles, les transferts monétaires en situation d'urgence, la mise au point d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi pour traiter la malnutrition, ainsi que le développement et la fourniture d'équipement de protection individuelle pour celles et ceux qui luttent contre Ebola).

5.2 Mesures concrètes à prendre : intervention

Les tableaux ci-dessous présentent quelques exemples de mesures que les entreprises peuvent prendre pendant la phase d'intervention.

INTERVENTION	DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE	POUR LES ENFANTS ET LA COMMUNAUTÉ
	Continuité des activités	Philanthropie et investissement social
	□ Activer le plan d'intervention de l'entreprise/le plan d'intervention en cas de crise. □ Déterminer si l'entreprise peut continuer ses activités en toute sécurité et à quel niveau. □ Si l'exploitation est interrompue, planifier la reprise des activités dès que possible en toute sécurité. □ Évaluer les dommages aux biens et aux actifs, les sécuriser et entamer les démarches d'indemnisation auprès de la compagnie d'assurance et/ou planifier et chiffrer les réparations qui doivent être effectuées immédiatement pour permettre la reprise des activités. □ Réparer les actifs de l'entreprise ainsi que ses systèmes de communication. □ Maintenir les marchés et les canaux de distribution ouverts dans la mesure du possible. □ Rétablir les canaux d'approvisionnement, travailler avec les fournisseurs et trouver de nouveaux fournisseurs le cas échéant. □ Consulter d'autres entreprises pour voir comment un soutien mutuel et le partage des actifs peuvent les aider à reprendre leurs activités. Le soutien que les entreprises accordent à leurs confrères du même secteur pour les aider à se remettre sur pied peut être d'une importance critique. □ Actualiser le registre des risques et le plan de continuité d'activité en fonction des événements de crise qui se sont réellement déroulés.	□ Faire des dons financiers à des organisations humanitaires (locales, nationales ou internationales, selon ce qui est le plus pertinent). Cette contribution financière peut aider à : – fournir et distribuer du matériel pour les abris d'urgence et des articles non alimentaires afin d'améliorer la situation des personnes touchées ; – fournir et distribuer des secours alimentaires d'urgence ; – dispenser des soins médicaux ; – fournir et distribuer des fournitures scolaires essentielles. □ Offrir des produits au titre de contributions en nature (voir les recommandations page 30). Veuillez noter que chaque organisation humanitaire dispose de ses propres critères d'acceptation des dons en nature.
	Mesures de protection destinées aux salariés	Soutien apporté aux secteurs critiques
	□ S'assurer que les salariés et leurs familles sont en sécurité et les mettre à l'abri si possible. □ Envoyer des secours aux salariés et à leurs familles, en accordant la priorité aux enfants des salariés les plus touchés. □ Dans toute la mesure du possible, continuer à verser les salaires aux employés pour que leurs enfants ne deviennent pas vulnérables. □ Accorder un congé spécial aux parents ou aux gardiens pour qu'ils puissent retrouver leurs enfants et les mettre à l'abri, s'ils ont été séparés. □ Évaluer ou réévaluer l'impact de l'entreprise sur les enfants en situation d'urgence et le rôle qu'elle joue, par exemple en portant une attention accrue aux processus de diligence raisonnable et en collectant des informations sur les enfants pendant les crises humanitaires.	□ Appuyer les secteurs critiques qui aident les communautés et les premiers intervenants, par exemple le secteur des télécommunications, les transporteurs routiers et les entreprises de transport, les fournisseurs médicaux, les sociétés de distribution d'eau et d'assainissement, ainsi que les fabricants d'aliments thérapeutiques et de matériel pour abris. Dans certains cas, les communautés dépendent directement de ces services ou de ce matériel ; dans d'autres, ces derniers sont essentiels au bon fonctionnement des services vitaux de base.
		Utilisation des principaux actifs de l'entreprise
		□ Avec le gouvernement et/ou les organisations humanitaires, et sur la base de dispositions convenues au préalable, proposer des actifs physiques — transport, logistique, distribution et entreposage — qui permettront aux intervenants d'apporter de l'aide aux populations les plus vulnérables. □ Proposer des prestations de services. Les entreprises de télécommunications, par exemple, peuvent fournir des services appuyant la communication d'informations fiables aux communautés touchées, les intervenants humanitaires et le réseau mobile. Elles peuvent assurer la connectivité pour permettre : – l'accès des personnes touchées par une crise humanitaire aux informations et aux messages vitaux ; – de meilleures communications entre les points de service essentiels comme les centres de santé, les écoles et les acteurs humanitaires ou gouvernementaux qui les soutiennent, afin que l'intervention puisse se poursuivre efficacement ; – aux personnes et aux communautés affectées de donner de leurs nouvelles et de s'exprimer, contribuant ainsi à la redevabilité humanitaire au sens large.

INTERVENTION	DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE	POUR LES ENFANTS ET LA COMMUNAUTÉ
	Mesures de protection destinées aux salariés (suite)	Utilisation des principaux actifs de l'entreprise (suite)
	□ Prendre des précautions spéciales pour protéger les droits de l'enfant dans les zones de conflit en comprenant les principales lignes directrices destinées aux entreprises actives dans les zones de conflit⁵², en les respectant et en surveillant leur application, particulièrement lorsqu'elles concernent les droits de l'enfant. □ Les lignes directrices appellent à la protection des enfants contre le recrutement dans des groupes armés irréguliers par des entreprises de sécurité privées ou l'armée officielle du pays, à la mise en place de mesures de protection pour les enfants séparés de leur famille ou de leurs parents contre la traite ou l'exploitation sexuelle, et au respect des normes relatives au travail des enfants, de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement et d'autres principes. □ Consolider les systèmes de suivi pour veiller à ce que les droits de l'enfant et les normes du travail soient rigoureusement appliqués. □ Faire particulièrement attention à la traite des enfants séparés de leur famille à des fins de travail ou d'exploitation sexuelle. □ Lorsqu'une entreprise constate qu'elle a causé un impact négatif sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant ou qu'elle y a contribué, elle doit prévoir des mesures de réparation ou participer à cette réparation par le biais de processus légitimes, notamment des mécanismes de réclamation efficaces au sein de l'entreprise ou des mécanismes judiciaires, selon les cas.	□ La connectivité peut aussi apporter un appui crucial au versement des subventions en espèces par le biais des téléphones portables et à la collecte de données pour éclairer l'intervention humanitaire. □ Étayer les services qui sont indispensables à l'exécution et à la continuité des programmes de protection sociale. □ Fournir une expertise et un soutien techniques pour la réparation des installations endommagées, telles que les structures de santé, les écoles et les systèmes d'approvisionnement en eau. □ Proposer l'aide de bénévoles qui ont reçu une formation préalable au déploiement.
	Pratiques commerciales responsables □ Recueillir, auprès des points de vente locaux, des informations sur la crise et sur la situation des communautés dans lesquelles l'entreprise est implantée, puis partager ces informations avec les organisations qui coordonnent l'intervention (gouvernement, Nations Unies ou autres organismes, selon les cas). □ Veiller à ce que les produits essentiels soient disponibles sur les marchés et accessibles. □ Maintenir le prix des produits et des services à un niveau abordable en dépit de la crise ou des pénuries d'approvisionnement pour que ces prix ne réduisent pas le revenu disponible des familles et ne les empêchent pas d'accéder aux produits essentiels à leur bien-être. □ Lors des transactions avec les Nations Unies, accepter et respecter le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies⁵³.	Solutions innovantes □ Investir dans la recherche et le développement pour proposer des solutions innovantes qui améliorent : – l'accès à de l'eau salubre, à un soutien en matière d'assainissement et aux services d'hygiène ; – la surveillance et les évaluations sanitaires et nutritionnelles ; – la diffusion de messages vitaux ou de services liés à Internet ; – la collecte des données ; – la recherche et la réunification des familles ; – des modèles d'apprentissage innovants et souples afin d'appuyer les enseignants et les activités pédagogiques, et d'encourager la participation des enfants et des jeunes.
		Plaidoyer et participation aux politiques publiques □ Tirer parti des réseaux existants (y compris les groupes sectoriels ou les associations d'entreprises, les clients, les points de vente/détaillants et les fournisseurs) et de l'influence de l'entreprise pour mener des activités de sensibilisation sur les principaux enjeux. Par exemple, mener des campagnes par le biais des médias de masse et du secteur privé afin de sensibiliser les populations à l'importance de l'hygiène et du lavage des mains, et aux conséquences de ne pas, ou de mal, se laver les mains, particulièrement en cas d'épidémie. □ Plaider en faveur de la protection de l'enfance et mener des activités de sensibilisation sur la violence physique, la violence sexiste et la maltraitance, ainsi que sur l'importance de fournir des soins psychosociaux pendant les situations d'urgence. □ Diffuser des messages vitaux sur la santé, la nutrition, la promotion de l'hygiène et de l'assainissement et la protection de l'enfance.
		Partenariats et action collective □ Consulter d'autres entreprises pour voir comment, au moyen d'un soutien mutuel et du partage des actifs, les entreprises peuvent aider les partenaires humanitaires et de développement à prendre des mesures d'urgence, par exemple en coordonnant la livraison de fournitures scolaires, de produits nutritionnels et d'hygiène, d'abris et/ou d'autres articles et en proposant de transporter ces marchandises gratuitement ou à bas prix.

52 « Guidance on Responsible Business in Conflict-Affected & High-Risk Areas: A Resource for Companies and Investors », juin 2010, Pacte mondial des Nations Unies et Principes pour l'investissement responsable (PRI). <https://www.unglobalcompact.org/docs/issues_doc/Peace_and_Business/Guidance_RB.pdf>.

53 Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies, <<https://www.un.org/Depts/ptd/about-us/un-supplier-code-conduct>>.

5.3 Mesures concrètes à prendre : relèvement

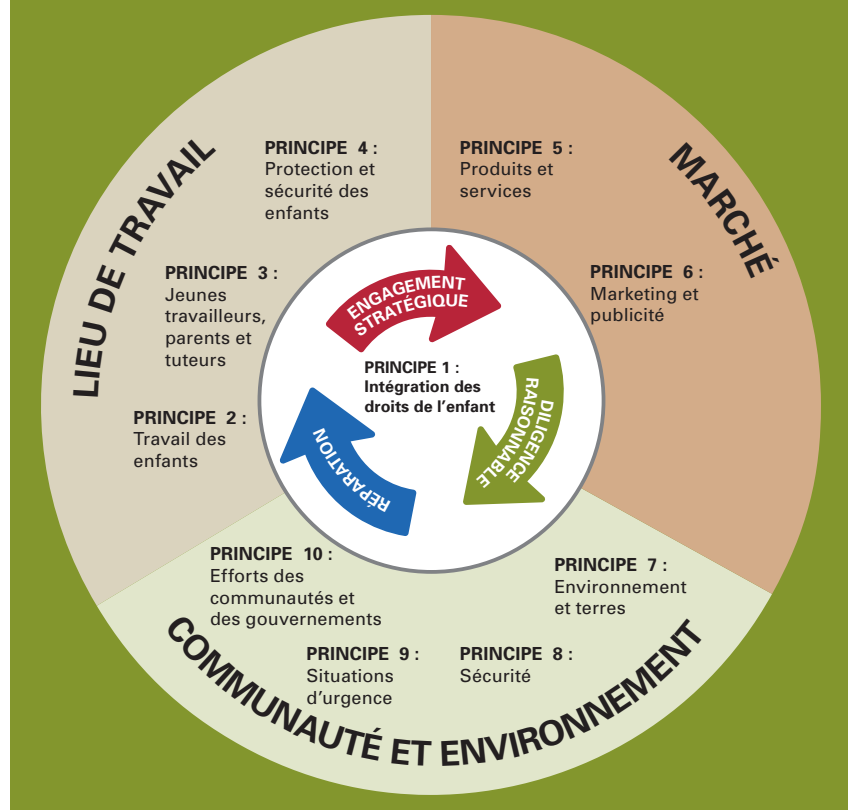
Les tableaux ci-dessous présentent quelques exemples de mesures que les entreprises peuvent prendre pendant la phase de relèvement.

RELÈVEMENT	DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE	POUR LES ENFANTS ET LA COMMUNAUTÉ
	Plan de relèvement □ Investir dans la réparation des infrastructures de l'entreprise. □ Entreprendre un exercice interne de bilan afin de voir comment l'entreprise pourrait apporter une réponse plus efficace aux futures crises. Partager les enseignements tirés de cet exercice avec d'autres entreprises et partenaires, le cas échéant. □ Stabiliser et reconstruire l'entreprise et la chaîne d'approvisionnement, en prêtant une attention accrue à la réduction des risques et à l'atténuation lors du choix de la manière et de l'endroit où les structures ou les routes d'approvisionnement seront reconstruites. □ Tirer des leçons de l'expérience de l'entreprise en matière d'aide humanitaire et partager ces enseignements. Une entreprise qui a contribué aux opérations de secours doit envisager d'identifier et de communiquer les enseignements tirés de sa contribution à la défense des droits de l'enfant et à la protection de ses salariés, de ses clients et des communautés, ainsi que de sa coopération avec d'autres entreprises, le gouvernement et les organisations humanitaires. Le partage des enseignements, s'il se fait en toute transparence, contribuera à l'apprentissage mutuel et à l'instauration d'un climat de confiance, et permettra de dissiper les idées fausses. □ Encourager l'envoi de messages sur la réduction des risques aux membres du personnel et aux clients alors qu'ils se relèvent de la crise (par ex., au sujet de la réparation et de la reconstruction des logements). Dans l'idéal, cela doit se faire en coordination avec les autorités nationales.	Philanthropie et investissement social □ Appuyer le relèvement, par exemple en investissant des fonds et/ou le temps du personnel pour remettre en état et rééquiper les écoles, les structures de santé et les systèmes de surveillance nutritionnelle et épidémiologique, pour rétablir l'accès à l'eau potable et à des installations d'assainissement et d'hygiène et permettre la fourniture des services essentiels. Résilience de l'entreprise □ Renforcer la capacité commerciale locale, et développer et établir des marchés sur le long terme. Plaidoyer et participation aux politiques publiques □ Appuyer les initiatives de consolidation de la paix et de réconciliation, en coordination avec les autorités locales, le gouvernement national et les acteurs humanitaires. □ Soutenir les programmes de démobilisation des enfants soldats et la réintégration de ces enfants au sein de leur famille et de leur communauté, en coordination avec les autorités locales, le gouvernement national et les acteurs humanitaires. □ Encourager les efforts de relèvement et promouvoir les lois et pratiques relatives à la réduction des risques, par exemple la planification de l'utilisation des terres, les codes de construction et l'adaptation des bâtiments, pour éviter la « création de risques », l'implantation des services de base dans des zones inondables et les constructions inférieures aux normes, et pour reconstruire des écoles sûres et des points d'eau capables de résister aux risques. □ Se servir des réseaux et de l'influence de l'entreprise pour promouvoir les bonnes pratiques, par exemple l'adoption de normes de construction résilientes aux catastrophes ou de meilleures pratiques de transformation des produits alimentaires, y compris l'enrichissement d'aliments complémentaires pour aider les jeunes enfants à couvrir leurs besoins nutritionnels quotidiens. Solutions et modèles d'affaires innovants □ Concevoir des modèles d'affaires innovants. Par exemple, lorsqu'aucun complémentaire alimentaire pour les enfants n'est produit localement à un prix abordable, on peut étudier les modèles d'affaires du secteur privé ou privé-public pour combler cette lacune, en s'appuyant sur l'expérience du secteur privé et en respectant les orientations normatives (par ex., le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, les résolutions pertinentes de l'Assemblée mondiale de la santé, les travaux en cours sur la commercialisation inappropriée des aliments complémentaires et le Codex Alimentarius). Efforts de reconstruction □ Fournir une expertise et un soutien techniques pour la remise en état ou la construction de nouvelles installations, par exemple des écoles et des structures de santé qui seront construites en conformité avec les normes de construction résilientes aux catastrophes. □ Contribuer à l'évaluation des besoins après une catastrophe ou en situations post-confliktuelles et à la planification du relèvement, sous la direction du gouvernement ou des Nations Unies. □ Contribuer au plan national de reconstruction.

ANNEXE 1. PRINCIPES RÉGISSANT LES ENTREPRISES DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'ENFANT

Les neuf autres principes encouragent les entreprises à mettre en œuvre ces actions clés en tenant compte des répercussions sur les enfants de l'ensemble de leurs activités et relations commerciales, sur le lieu de travail, sur les marchés, au sein des communautés et dans l'environnement.

Les principes peuvent être regroupés selon leur domaine d'action :



- 1** Assumer leur **responsabilité de respect** des droits de l'enfant et **s'engager à soutenir** les droits humains des enfants
- 2** Contribuer à **l'élimination du travail des enfants**, y compris dans l'ensemble de leurs activités et relations commerciales
- 3** Proposer un travail décent à tout **jeune travailleur, parent et tuteur**
- 4** Assurer la **protection et la sécurité des enfants** dans l'ensemble des activités et des locaux de l'entreprise
- 5** Garantir la **sécurité des produits et services** et, à travers eux, chercher à défendre les droits de l'enfant
- 6** Mener des actions de **marketing et de publicité** qui respectent et défendent les droits de l'enfant
- 7** Respecter et défendre les droits de l'enfant en matière **d'environnement et d'acquisition ou d'utilisation de terrains**
- 8** Respecter et défendre les droits de l'enfant dans les **dispositifs de sécurité**
- 9** Contribuer à protéger les enfants touchés par les **situations d'urgence**
- 10** Renforcer les efforts des **communautés et des gouvernements** pour protéger et faire appliquer les droits de l'enfant

ANNEXE 2. PRINCIPES D'INNOVATION

Le groupe de principes suivant représente un effort concerté par les donateurs de capturer les leçons les plus importantes apprises par la communauté de développement dans la mise en oeuvre des programmes technologiques. Fondés sur un ensemble antérieur de préceptes d'organismes approuvés par plus de 300 organisations, ces principes visent à représenter des lignes directrices qui sont destinées à informer, et non pas dicter, la conception des programmes de développement technologique.



UN : CONCEVOIR AVEC L'UTILISATEUR

- › Développer des solutions appropriées au contexte en fonction des besoins de l'utilisateur.
- › Inclure tous les groupes d'utilisateurs aux activités de planification, développement, mise en oeuvre, et évaluation.
- › Développer des projets de manière incrémentielle et itérative.
- › Créer des solutions améliorées basées sur des flux de travail existants et planifier une adaptation organisationnelle.
- › S'assurer que les solutions sont utiles et pertinentes pour les populations les plus marginalisées : les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les victimes des conflits et des catastrophes naturelles.



DEUX : COMPRENDRE L'ÉCOSYSTÈME

- › Participer à des réseaux et à des communautés de professionnels qui partagent les mêmes valeurs.
- › Se conformer aux politiques technologiques, juridiques et réglementaires.



TROIS : CONCEVOIR À L'ÉCHELLE

- › Concevoir à l'échelle depuis le début et évaluer et atténuer les dépendances qui peuvent limiter la capacité d'exécution.
- › Employer une approche systémique de la conception en tenant compte des implications de la conception au-delà d'un projet immédiat.
- › Être reproductible et personnalisable dans d'autres pays et contextes.
- › Démontrer l'impact avant d'évaluer la solution.
- › Analyser tous les choix technologiques à travers l'objectif de l'échelle nationale et régionale.
- › Tenir compte des partenariats depuis le début et initier des négociations très tôt.



QUATRE : CONSTRUIRE POUR LA DURABILITÉ

- › Planifier la durabilité depuis le début, incluant une planification pour une santé financière à long terme, par ex., en évaluant le coût total de propriété.
- › Utiliser et investir dans les communautés locales et les développeurs par défaut et aider à catalyser leur croissance.
- › Coopérer avec les gouvernements pour garantir l'intégration dans une stratégie nationale et identifier les défenseurs gouvernementaux de haut niveau.



CINQ : ÊTRE MOTIVÉ PAR LES DONNÉES

- › Concevoir des projets de manière à ce que l'impact puisse être mesuré à des jalons distincts avec un intérêt porté sur les résultats plutôt que sur la production.
- › Évaluer des solutions innovantes et les domaines qui manquent de données et de preuves.
- › Utiliser des informations en temps réel pour superviser et informer des décisions de gestion à tous les niveaux.
- › Si possible, optimiser les données comme produit dérivé des actions de l'utilisateur et les transactions pour des évaluations.



SIX : UTILISER DES DONNÉES OUVERTES, DES NORMES OUVERTES, DES SOURCES OUVERTES, DES INNOVATIONS OUVERTES

- › Adopter et élargir les normes existantes ouvertes.
- › Ouvrir les données et les fonctionnalités et les exposer dans des API (interfaces de programmation d'interface) documentées où l'utilisation par une communauté plus vaste est possible.
- › Investir dans un logiciel en tant que bien public.

- › Développer le logiciel pour être une source ouverte par défaut avec le code mis à disposition dans les dépôts publics et supporté par les communautés de développeurs.



SEPT : RÉUTILISER ET AMÉLIORER

- › Utiliser, modifier et étendre les outils, plateformes et cadres si possible.
- › Développer de manière modulaire, des approches favorables qui sont interoperables par rapport à celles qui sont monolithiques par conception.



HUIT : RÉSOUDRE LA CONFIDENTIALITÉ & LA SÉCURITÉ

- › Évaluer et atténuer les risques pour la sécurité des utilisateurs et leurs données.
- › Tenir compte du contexte et des besoins de confidentialité des informations personnellement identifiables lors de la conception des solutions et atténuer en conséquence.
- › Garantir l'équité et l'impartialité dans la co-création et protéger les meilleurs intérêts des utilisateurs finaux.



NEUF : COLLABORER

- › Engager des expertises diverses parmi les disciplines et les industries à tous les niveaux.
- › Travailler en secteurs pour créer des approches coordonnées et plus holistiques.
- › Documenter les travaux, les résultats, les processus et les meilleures pratiques et les partager dans une portée étendue.
- › Publier des documentations sous une licence Creative Commons par défaut, avec une solide justification si une autre approche de licence est prise.

Pour plus d'informations, consulter
DIGITALPRINCIPLES.ORG

ANNEXE 3. LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Le Pacte mondial des Nations Unies invite les entreprises à adopter, soutenir et mettre en oeuvre, dans leur sphère d'influence, un ensemble de valeurs fondamentales en matière de droits de l'homme, de normes du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

DROITS DE L'HOMME

- Principe 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;
- Principe 2 à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

DROIT DU TRAVAIL

- Principe 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- Principe 4 Élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- Principe 5 Abolition effective du travail des enfants ;
- Principe 6 Élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

- Principe 7 Les entreprises sont invitées à adopter le principe de précaution face aux problèmes d'environnement ;
- Principe 8 à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
- Principe 9 à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Principe 10 Les entreprises sont invitées à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

ANNEXE 4. RESSOURCES

Action humanitaire pour les enfants, UNICEF, janvier 2016, <http://www.unicef.org/french/publications/index_89673.html>.

Children in Crisis: What Children Need from the World Humanitarian Summit, UNICEF, avril 2016, <http://www.childreninachangingclimate.org/uploads/6/3/1/1/63116409/whs_children_in_crisis.pdf>.

Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant, UNICEF, Pacte mondial des Nations Unies et Save the Children, 2012, <<https://www.unglobalcompact.org/library/63>>.

Children's Rights and Business Principles – Good Practices per Principle, Pacte mondial des Nations Unies, 2015, <<https://www.unglobalcompact.org/library/1571>>.

Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme – mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations Unies, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2011, <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf>.

Guide to Corporate Sustainability, Pacte mondial des Nations Unies, 2015, <<https://www.unglobalcompact.org/library/1151>>.

Les droits de l'enfant dans les évaluations d'impact, UNICEF et The Danish Institute for Human Rights, décembre 2013, <http://www.unicef.org/csr/css/Children_s_Rights_in_Impact_Assessments_Web_161213.pdf>.

Children are Everyone Business, Workbook 2.0, A guide for integrating children's rights into policies, impact assessments and sustainability reporting, UNICEF, décembre 2013, <http://www.unicef.org/csr/css/Workbook_2.0_231213_Web.pdf>.

Mapping the Global Goals for Sustainable Development and the Convention on the Rights of the Child (outil interactif), UNICEF, septembre 2016, <http://www.unicef.org/agenda2030/files/SDG-CRC_mapping_FINAL.pdf>.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/70/1), Nations Unies, octobre 2015, <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F>.

Advancing the Sustainable Development Goals by Supporting Peace: How Business Can Contribute, Pacte mondial des Nations Unies, 2015, <<https://www.unglobalcompact.org/library/3151>>.

Les entreprises et les objectifs pour le développement durable : agir de manière responsable et trouver des opportunités, Pacte mondial des Nations Unies, 2015, <<https://www.unglobalcompact.org/library/2291>>.

Chair's Summary, by the United Nations Secretary-General. Standing up for Humanity: Committing to Action, mai 2016, <<http://acuns.org/wp-content/uploads/2016/06/Chairs-Summary.pdf>>.

Business for Peace, Pacte mondial des Nations Unies, 2013, <<https://www.unglobalcompact.org/library/381>>.

Responsible Business Advancing Peace: Examples from Companies, Investors and Global Compact Local Networks, Pacte mondial des Nations Unies, 2013, <<https://www.unglobalcompact.org/library/491>>.

Guidance on Responsible Business in Conflict-Affected and High-Risk Areas, Pacte mondial des Nations Unies et l'initiative Principes pour l'investissement responsable (PRI), 2010, <<https://www.unglobalcompact.org/library/281>>.

ABRÉVIATIONS

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FICR	Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
GAHI	Global Alliance for Humanitarian Innovation (Alliance mondiale pour l'innovation humanitaire)
HCR	Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG/ONGI	Organisation non gouvernementale/organisation non gouvernementale internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UN Global Compact	Pacte mondial des Nations Unies



United Nations
Global Compact

